FR 325695b
Case
FRC
23113

J'ai servi le Roi pendant cinq années avec un zele auquel je n'ai jamais connu de bornes : les devoirs que je m'étois imposés étoient l'unique objet de mes inquiétudes ; & les intérêts de l'Etat, devenus ma passion, occupoient toutes les facultés de mon esprit & de ma pensée. Contraint à me retirer par une réunion de circonstances singulieres, j'ai consacré mes forces à composer un ouvrage pénible, & dont il me semble qu'on a reconnu l'utilité. J'entendois dire avec plaisir qu'une partie des idées d'administration qui m'avoient été si cheres, formoient la base des projets qui devoient être soumis à l'assemblée des Notables, & je rendois hommage aux vues bienfaisantes de Sa Majesté. Enfin, satisfait de la carriere que j'avois parcourue, & quelquefois content des tributs que j'avois offerts à la chose publique, je vivois heureux & paisible ; & occupé, comme on le verra

THE NEWBERRY LIBRARY

peut-être, de méditations qui m'éloignoient de plus en plus des troubles de la vie. Telle étoit ma ſituation, lorſque tout-à-coup je me ſuis vu attaqué, ou pour mieux dire aſſailli, de la maniere la plus injuſte & la plus étrange. M. de Calonne, jugeant à propos de placer à une diſtance éloignée les cauſes de l'état préſent des finances, n'a pas craint, pour remplir ce but, de recourir à des moyens dont peut-être il ſe fera tôt ou tard quelque reproche. Il a déclaré, dans un diſcours répandu maintenant par toute l'Europe, que le *Compte rendu* à SA MAJESTÉ en 1781, étoit ſi extraordinairement erroné, qu'au lieu de l'excédent préſenté par ce Compte, il y avoit à la même époque un *déficit* immenſe. Je doute que jamais, non jamais, il y ait eu une aſſertion publique auſſi légérement haſardée; & ce qui doit paroître également ſurprenant, c'eſt le refus conſtant qu'a fait M. de Calonne, de s'éclairer, quand il en étoit encore tems; c'eſt la crainte qu'il

a montrée d'appercevoir la vérité trop distinctement, & de n'avoir plus aucune couleur à donner à son injuste conduite. Cette réflexion m'oblige nécessairement à commencer par rendre publique la correspondance que j'ai eue avec M. de Calonne, peu de tems avant l'assemblée des Notables.

LETTRE de M. Necker *à M.* de Calonne.

Du 29 Janvier 1787.

« Le bruit s'étant répandu, Monsieur, » que dans votre discours à l'assemblée » des Notables vous aviez intention d'ac- » cuser d'inexactitude tous les comptes » qui ont été donnés au Roi de l'état de » ses finances, inculpation qui compren- » droit nécessairement celui que j'ai rendu » à Sa Majesté en 1781, je témoignai » sur le champ à M. le Maréchal de Cas- » tries l'impression que je devois ressen- » tir d'une semblable insinuation; & je » priai ce Ministre de vous demander si

» ce bruit avoit quelque fondement ;
» votre réponſe, Monſieur, telle que
» M. de Caſtries me l'a rendue, me laiſ-
» ſant dans l'incertitude, & les mêmes
» diſcours ſe renouvellant, je crois de
» mon devoir & de mon honneur de
» vous confirmer par écrit ce que M. le
» Maréchal de Caſtries vous a déjà dit
» de ma part : c'eſt qu'ayant donné l'at-
» tention la plus ſcrupuleuſe à la confec-
» tion du Compte que j'ai rendu au Roi
» en 1781, je le tiens pour parfaitement
» juſte ; & comme j'ai raſſemblé, dans
» le tems, les pieces juſtificatives de tous
» les articles qui en étoient ſuſceptibles,
» je me trouve heureuſement en état de
» prêter à la vérité toute ſa force. Je
» crois donc, Monſieur, être en droit
» de vous demander, ou de n'altérer
» d'aucune maniere la confiance dûe à
» l'exactitude de ce Compte, ou d'éclai-
» rer vos doutes en me les communi-
» quant ; & je le fais avec d'autant plus
» d'inſtance, que mon intérêt dans cette

» occaſion n'eſt pas ſéparé des conſidéra-
» tions générales, qui doivent fixer l'at-
» tention du Miniſtre des Finances; car
» on ne ſauroit douter que la ſanction
» accordée par le Roi au Compte que je
» lui rendis en 1781, ne ſoit d'autant
» plus digne de reſpect, qu'elle a été pen-
» dant long-tems la baſe de la confiance
» publique.

J'ai l'honneur d'être, &c.

P. S. « M. de Caſtries m'a donné con-
» noiſſance, Monſieur, de la ſeule ob-
» jection que vous lui ayiez faite; elle eſt
» bien aiſée à détruire; mais j'attendrai
» pour la diſcuter, de ſavoir de vous-
» même, Monſieur, le degré d'impor-
» tance que vous y attachez.

RÉPONSE de M. de Calonne *à M.* Necker.

Du 30 Janvier 1787.

« Je ſuis étonné, Monſieur, que ce
» que j'ai répondu à M. le Maréchal de

» Caſtries, lorſqu'il m'a fait de votre part » la même demande qui eſt l'objet de la » lettre que votre courier vient de m'ap- » porter, n'ait pas détruit l'impreſſion » que vous ont fait des bruits qui me » ſuppoſent une intention que je n'ai pas. » Perſonne ne peut prévoir ce que je » dirai dans l'aſſemblée des Notables; » mais ceux qui me connoiſſent ſavent » qu'il n'eſt pas dans mon caractere, *d'ac-* » *cuſer, d'inculper, d'altérer*..... (1). La » maniere dont je me ſuis toujours expri- » mé ſur ce qui vous concerne, & ſur » vos opérations, ne permet pas qu'on » m'impute une pareille diſpoſition à vo- » tre égard. J'ai aſſuré M. le Maréchal de » Caſtries, que je n'avois nulle envie » d'attaquer le Compte que vous avez ren- » du au Roi en 1781, & que j'éviterois » d'en parler. Vous voulez que, ſi j'ai des » doutes je les éclaire en vous les commu-

(1) C'eſt dans la lettre même de M. de Calonne, que ces mots étoient ſoulignés.

» niquant, mais je n'en ai point : le travail
» que j'ai été obligé de faire m'a fourni
» des preuves inconteſtables. Le Roi
» ayant voulu prendre une connoiſſance
» approfondie de la ſituation de ſes finan-
» ces, j'ai dû, pour remplir ſes inten-
» tions, lui rendre compte du *déficit* an-
» nuel, de ſes cauſes, de ſon origine & de
» ſes progrès depuis le moment de ſon
» avénement au Trône juſqu'à préſent.
» J'en ai formé le tableau d'après les
» comptes effectifs de chaque année, qui
» ſeuls peuvent faire connoître la réalité,
» & ſi je n'ai pu diſſimuler au Roi qu'ils
» ne s'accordoient pas avec les états de
» ſituation qui lui avoient été remis à diffé-
» rentes époques par les Miniſtres de ſes
» finances, loin d'accuſer aucun d'eux d'a-
» voir manqué de ſoins dans la confection
» de ſes états, j'ai expliqué à Sa Majeſté
» ce qui rend très-difficile de faire une ap-
» plication juſte & diſtincte des recettes
» & dépenſes pour chaque année, de for-
» mer des états de ſituation tels qu'ils

» puiſſent quadrer avec les comptes effec-
» tifs qui ſe rendent poſtérieurement, &
» de préſenter une balance exacte pour
» une année ordinaire. Sa Majeſté a tout
» vû, tout examiné, tout comparé; Elle
» s'eſt fait remettre toutes les pieces juſti-
» ficatives : & par le travail très-conſidé-
» rable auquel Elle a bien voulu ſe livrer,
» Elle s'eſt convaincue d'avoir acquis une
» connoiſſance certaine du *déficit* qui a
» toujours exiſté, & de celui qui exiſte
» aujourd'hui. Voilà, Monſieur, la mar-
» che que j'ai ſuivie, elle eſt ſimple,
» elle m'a été preſcrite par le devoir,
» & il ne s'y eſt mêlé aucun autre ſenti-
» ment.

J'ai l'honneur d'être, &c.

Autre Lettre de M. Necker *à M.* de Calonne.

Du 7 Février 1787.

« J'ai différé, Monſieur, de répondre
» à la lettre que vous m'avez fait l'hon-

» neur de m'écrire, afin de ne pas vous pré-
» ſenter un nouvel objet d'attention dans
» un tems où l'état de votre ſanté exigeoit
» tous vos ſoins.

» Je dois me contenter, Monſieur,
» des aſſurances que vous avez bien
» voulu me donner relativement à l'aſ-
» ſemblée des Notables; mais je ne puis
» être indifférent à ce que vous me dites
» d'une diſcordance générale entre les
» états fournis au Roi par tous vos prédé-
» ceſſeurs, & ceux que vous lui avez
» préſentés, puiſque cette aſſertion com-
» prend néceſſairement le compte que
» j'ai rendu à Sa Majeſté en 1781. Vous
» n'avez, Monſieur, pour arriver à la
» vérité, aucun moyen que je n'aie eu,
» et dont je n'aie fait uſage: & comme j'at-
» tache un prix infini à avoir juſtement
» obtenu & la confiance du Roi & l'eſ-
» time publique, permettez-moi de vous
» confirmer la propoſition que je vous ai
» faite; ou ſi vous perſiſtez à ne vouloir
» point diſcuter l'exactitude du *compte*

» *rendu*, je vous offre avec bien moins » d'avantage de ſituation que vous n'a- » vez, Monſieur, de diſcuter vos pro- » pres calculs ; & je ne crains point d'aſ- » ſûrer d'avance que ſi les bâſes dont » vous avèz fait choix ſont juſtes, & ſi les » dépouillemens qu'on a faits par vos or- » dres ſont exacts, les réſultats de votre » travail devront s'accorder avec le mien. » Obſervez, Monſieur, que c'eſt unique- » ment la partie de vos comptes relative » à mon adminiſtration que je vous pro- » poſerois de me communiquer, époque » qui ne peut rien préſenter dont je n'aie » déjà connoiſſance.

» J'ai l'honneur d'être, &c.

M. Necker n'a pas reçu de réponſe à cette lettre.

Billet de M. de Calonne *à M.* Necker.

Du 28 Février 1787.

« M. de Calonne, qui n'a point ou- » blié que M. Necker eut la bonté de lui

» envoyer un exemplaire de ſon *Compte* » *rendu*, le jour qu'il parut, a l'honneur » de lui adreſſer un exemplaire du diſcours » qu'il a prononcé à l'aſſemblée des Nota- » bles. M. Necker verra qu'il n'a dit, ainſi » qu'il le lui avoit annoncé, ſur le *déficit* » des tems qui l'ont précédé, que ce » qu'il étoit forcé de dire, & qu'il n'a fait » aucune mention expreſſe du *Compte* » *rendu* ».

Je n'ai fait aucune réponſe à un billet, où par un jeu amer M. de Calonne juge à propos d'adreſſer ſon diſcours à la perſonne du monde qui doit en être la plus bleſſée, & où il ſe fait encore valoir de n'avoir pas prononcé les mots de *Compte rendu*, tandis qu'il déſigne ce Compte de la maniere la plus formelle, & l'attaque de toutes parts; mais il ſe ſouvenoit que récemment, & par la lettre dont j'ai donné copie, il avoit cherché à m'inſpirer de la confiance dans ſes intentions; &

il vouloit dans un ſi petit eſpace de tems être d'accord avec lui-même.

Il n'eſt perſonne qui ne puiſſe ſe faire aiſément l'idée de l'impreſſion que j'ai reſſentie en liſant la partie du Diſcours de M. de Calonne, qui concerne le Compte public que j'ai rendu à Sa Majeſté, comme directeur général de ſes finances. Etre préſenté au Roi, à la Nation, à l'Europe, à la poſtérité, comme un homme qui s'eſt ſervi de la diſſimulation la plus condamnable pour obtenir une confiance qui n'étoit point méritée; être obligé par conſéquent de reſtituer la récompenſe de ſes travaux, en renonçant à l'eſtime publique; n'avoir plus été qu'un adroit politique, & s'être montré tel, non dans les ſentiers obſcurs d'une négociation où chacun ſe tient ſur ſes gardes, mais à la face de l'Europe, mais en feignant de vouloir tout attendre du reſpect dû à la franchiſe & à la vérité d'un grand Monarque, & en profanant ainſi par un faux

culte les plus nobles de toutes les vertus.... Je frémis en proférant ces paroles.

Rien ne peut égaler l'agitation dans laquelle j'ai vécu depuis la lecture du Discours de M. le Contrôleur-Général ; excité, retenu tour-à-tour par toutes sortes de considérations, j'hésitois sur le moment où je devois à tout prix publier ma défense, lorsque j'appris la dénonciation préciſe faite par M. de Calonne au grand comité des Notables tenu chez Monsieur, frere du Roi ; & animé par l'espérance de pouvoir être entendu dans les mêmes lieux où mon adminiſtration avoit été si outrageusement inculpée, je pris la liberté d'écrire au Roi la lettre suivante.

Copie *de la lettre de* M. Necker *au* Roi.

Du 6 Mars 1787.

SIRE,

« Je supplie Votre Majesté de daigner » lire la correspondance dont je joins

» ici une copie ; Votre Majesté verra tout
» ce que j'ai fait pour prévenir que M. de
» Calonne par aveuglement ou par un
» mouvement de passion contre moi, ne
» se rendît coupable d'une injustice écla-
» tante, & ne me contraignît de cette
» maniere à sortir de ma vie paisible &
» retirée, pour me livrer à l'agitation
» d'une défense publique. Tous mes soins
» ont été inutiles; M. le Contrôleur-Gé-
» néral n'a pas jugé à propos de s'éclairer,
» il n'a pas jugé à propos d'entrer en au-
» cune explication, ni avec moi, ni avec
» M. le Maréchal de Castries ; & par un
» contraste inoui, il s'est permis cependant
» d'annoncer à l'Assemblée des Notables,
» qu'il y avoit en 1781, époque du *Compte*
» *rendu*, une différence immense entre les
» revenus ordinaires & les dépenses ordi-
» naires de Votre Majesté. M. le Contrô-
» leur-Général vient de confirmer la même
» assertion dans le grand comité qui s'est
» tenu chez Monsieur ; & il a de plus
» donné à cette assertion une consistance

» préciſe, en articulant que la différence » étoit de cinquante-ſix millions en *dé-* » *ficit*.

» Je ſerois l'homme du monde le plus » digne de mépris, ſi une pareille incul- » pation avoit le moindre fondement, je » dois la repouſſer au péril de mon repos » & de mon bonheur; & je viens ſupplier » humblement Votre Majeſté, de vou- » loir bien me permettre de paroître de- » vant mon accuſateur public, où à » l'aſſemblee générale des Notables, ou » dans le grand comité de cette aſſem- » blée, & toujours en préſence de Votre » Majeſté. La ſcrupuleuſe équité du Roi » lui perſuadera ſans doute que ma juſti- » fication ne peut être enſevelie dans l'obſ- » curité, aujourd'hui que les aſſertions in- » jurieuſes de M. de Calonne ſont répan- » dues par toute l'Europe.

» Vous êtes trop éclairé, Sire, pour

» accepter l'artificieuſe adreſſe avec la-
» quelle M. de Calonne veut tout rap-
» porter à l'examen déjà fait par Votre
» Majeſté; car dans une matiere ſi aiſée à
» compliquer, il n'eſt perſonne dans l'uni-
» vers, quelque exercé qu'il ſoit aux cal-
» culs, quelque conſommé qu'il ſoit dans
» les affaires, qui ait aucun moyen pour
» s'aſſurer de la vérité, toutes les fois
» que les lumieres de la contradiction ſont
» écartées. M. de Calonne, en attaquant
» par de ſimples aſſertions un Compte
» public, appuyé de pieces juſtificatives,
» a la bonté de m'offrir pour iſſue les er-
» reurs dont l'humanité eſt ſuſceptible;
» mais je n'accepte point cette retraite;
» je n'aurois pas rougi ſi, contre ma per-
» ſuaſion, je m'étois trompé de trois ou
» quatre millions dans le compte des fi-
» nances du plus grand Monarque de
» l'Europe : & en ſuppoſant que tel eût
» été le réſultat des recherches de M. le
» Contrôleur-Général, j'aurois avoué,
» ſans

honte, les erreurs qu'on m'auroit fait appercevoir, & j'aurois eu raiſon peut-être de penſer que, ſortir ainſi d'un examen fait avec des diſpoſitions ſi peu favorables, c'étoit acquérir une nouvelle preuve de mes ſoins & de mon attention dans la formation du Compte de 1781. Mais l'Adminiſtrateur des Finances le plus ignorant & le plus léger, qui ſe tromperoit, non de cinquante à ſoixante millions, comme oſe le dire M. de Calonne, » mais d'une ſomme infiniment moindre, » ſeroit à coup sûr un malhonnête homme. Je me crois ſouillé en arrêtant un » moment mon attention ſur une ſemblable image. Sire, je vous ai bien » ſervi. Cependant l'amour que vous avez » pour la juſtice, & la protection que » vous accordez aux opprimés, ſont les » ſeuls titres en cet inſtant que j'invoque; » je ne puis en réclamer d'autres, avant » d'avoir prouvé que je ne vous ai » point trompé. Mais, je l'eſpere,

» Sire, je me montrerai digne de
» confiance dont vous m'avez honoré
» & digne encore de faire hommag
» à votre Majesté de mon entier d
» vouement, de ma vénération & d
» mon respect. »

Le Roi n'a pas jugé à propos d'ad
hérer à ma demande; mais pénétré d
l'étendue de sa bonté & de sa justice, je
me soumets avec confiance à l'obliga-
tion indispensable qui m'est imposée par
l'honneur & la vérité. Sans doute il est
malheureux pour moi de n'avoir pour
armes défensives que des explications
arides, & qui n'ont par elles-mêmes
aucune espece d'attrait; mais j'ose atten-
dre du sentiment de bienveillance dont
j'ai été honoré, qu'on ne refusera point
de les lire. M. de Calonne a eu plus d'a-
vantages : quelques lignes, dénuées de
preuves, mais écrites d'un ton positif,
quelques lignes propres à être entendues
par tout le monde, ont suffi pour remplir

on but. Ah ! qu'il ſoit content ; car malgré tous mes efforts, malgré les démonſtrations que je vais préſenter, il reſtera toujours quelques traces de la tache dont il a cherché à me ſouiller. Ce n'eſt pas dans un ouvrage obſcur, ce n'eſt pas dans un écrit anonyme qu'il a parlé, c'eſt au pied du trône qu'il s'eſt fait entendre ; c'eſt au milieu des objets les plus dignes d'un intérêt univerſel, qu'il a placé ſes accuſations ; c'eſt avec tous les ſecours que donne l'autorité, qu'il les a répandues ; & ce mémoire de chiffres & de calculs, ce mémoire d'un homme aujourd'hui perdu dans la foule, ne répandra qu'un jour lent ſur la vérité, ne fixera que partiellement l'attention. Telle eſt la fatalité attachée à de certaines ſituations, telle eſt la ſupériorité étonnante aſſurée à d'autres. Ah ! qu'un homme en pouvoir a de torts quand il n'eſt pas juſte, quand il attaque légérement les réputations, quand il ſe

ſert de ſa force pour nuire & pour dé
voir ! Déja l'on entend dire à quelqu
perſonnes : Que nous font tous ces c
bats ? Quels rapports ont-ils avec nos
térêts préſens ? Le paſſé eſt paſſé, & ri
n'eſt plus indifférent pour la nation, q
de déterminer lequel de M. de Calon
ou de M. Necker a eu tort ou raiſon
la queſtion ne vaut pas la peine qu
nous dévorions l'ennui d'une ſemblab
controverſe.

Je conviens que l'honneur & le repo
d'un particulier ſont peu de choſe au mi
lieu de ce mouvement tumultueux qu
entraîne tous les eſprits ; mais je ſai
auſſi que s'il eſt des hommes qu'il fau
toujours amuſer ou ſervir pour exciter
leur attention, il en eſt d'autres, & de
la plus noble eſpece, qui étendent plus
loin leur intérêt ; & c'eſt à eux que je m'a-
dreſſe avec confiance. D'ailleurs, qu'il
me ſoit permis de le dire, ce n'eſt pas ici
ſeulement la cauſe d'un ſimple citoyen

ne je préſente ; il eſt facile, avec un peu
réflexion, de découvrir au-delà diver-
s conſidérations qui tiennent peut-être
près à l'ordre général & à l'intérêt
mmun de la ſociété. Et déja, ſans
ute, c'eſt une choſe publique que de
ercher à conſerver les avantages émi-
ns qu'on peut tirer dans tous les tems
la notoriété de l'Etat des finances, en
ontrant qu'il exiſte des moyens de fon-
r une juſte confiance dans cette pré-
euſe communication du Souverain, &
n prouvant évidemment que la foi ac-
rdée en France aux vérités du Compte
e 1781, n'étoit ni vaine, ni aveugle,
erronnée. C'eſt encore peut-être une
hoſe publique, que de s'aſſocier à la
éfenſe d'un homme, qui a bien mérité
e l'Etat, afin de ſoutenir le courage de
us les Adminiſtrateurs honnêtes & ver-
eux ; c'eſt une choſe publique, que de
s détourner ainſi de chercher des appuis
ans la reconnoiſſance des particuliers,
lutôt que dans l'approbation générale ;

c'eſt une choſe publique, que de ſe ra
ger autour de la vérité & de la raiſon, c
deux grands ſoutiens de tous les homm
dans la plupart des ſituations de la vi
enfin, c'eſt une choſe publique, d'empê
cher de toutes ſes forces que l'eſtime d'ur
nation ne puiſſe jamais être un jou
entre les mains de perſonne.

J'entre maintenant dans mon ſujet; &
je promets de ne rien négliger pour abré
ger par de la méthode, les explication
que je ſuis contraint de donner.

Rappellons d'abord le raiſonnement d
M. le Contrôleur-Général, tel qu'il l'a
préſenté dans ſon diſcours à l'aſſemblé
des Notables.

Le *déficit* en 1776, dit M. de Calon-
ne, avoit été eſtimé de trente-ſept mil-
lions par *celui même* qui peu de tems
après fut chargé de la Direction des Fi-
nances.

Depuis cette date juſques au mois de
Mai 1781, époque de la retraite de M.
Necker, le Roi a emprunté quatre cent

uarante millions, dont les intérêts & les embourſemens calculés ſur le pied de euf à dix pour cent, ont par conſéquent révé l'Etat de plus de quarante millions e charges annuelles, tandis que les boni- cations ſurvenues pendant cet intervalle 'ont balancé qu'une foible partie de cet ccroiſſement de dépenſes.

Enfin M. de Calonne, dans le grand omité des Notables tenu chez MONIEUR, frere du Roi, a évalué ces bonifi- ations de ſeize à dix-ſept millions ; & il conclu que le *déficit*, à l'époque de ma etraite, étoit de cinquante-ſix millions. C'eſt quatre millions de moins qu'il n'é- oit fondé à dire, en partant des baſes u'il avoit poſées. Il a ajouté, il eſt vrai, u'en faiſant ſes calculs d'une maniere ifférente, & dont il a gardé le ſecret, e *déficit*, à la même époque, ſe trouve- oit être de ſoixante-dix à ſoixante-onze millions.

Prenons donc ſoixante millions pour réſultat ; c'en eſt aſſez pour ma confu-

ſion, puiſque le Compte que j'ai ren
au Roi en 1781, annonce un excéde
d'environ dix millions, lequel a été b
lancé par les emprunts viagers faits in
médiatement après & encore ſous mo
miniſtere : enſorte qu'à l'époque de m
retraite, les recettes & les dépenſes ord
naires devoient ſe trouver au niveau.

Il y a donc une différence de ſoixant
millions entre les calculs de M. de Ca
lonne & les miens, & l'un de nous deux
a un grand tort.

La queſtion ainſi préſentée dans toute
ſon évidence, reprenons, pour l'éclai-
rer, les trois baſes de ſon raiſonnement.

1°. Le déficit de trente-ſept millions
du temps de M. de Clugny.

2°. Les quarante millions de charges
annuelles réſultants des emprunts faits
ſous mon adminiſtration.

3°. Les ſeize à dix-ſept millions de bo-
nifications ſurvenues dans l'état des finan-
ces pendant le même intervalle.

Sur le déficit, du tems de M. de Clugny

Ce *déficit*, ſi l'on en croit M. de Calonne, a été eſtimé par moi-même de trente-ſept millions; & cette conſéquence eſt tirée d'un mémoire que je fis en Juillet 1776, ſur quelques papiers qui m'avoient été remis par M. de Maurepas.

N'eſt-ce pas d'abord une marche bizarre, que de refuſer pour guide un Compte rendu au Roi après pluſieurs années d'adminiſtration, & appuyé de pièces juſtificatives; & d'adopter par préférence un mémoire compoſé avant mon entrée dans le miniſtere, & formé ſans autre ſecours que les élémens abrégés dont on avoit jugé à propos de me donner connoiſſance! Mais enfin, ce mémoire d'où M. le Contrôleur-Général veut tirer des inductions favorables à ſon plan d'attaque, il falloit au moins en donner une juſte idée:

M. de Calonne n'a pas jugé à propos de le faire ; & je dois montrer d'abord, par quel traveſtiſſement il préſente le réſultat de ce mémoire d'une maniere abſolument contraire à ſon véritable ſens. On jugera de la vérité de cette obſervation, en liſant ſeulement le petit extrait ſuivant :

« L'état des dépenſes & des revenus » de Sa Majeſté que j'ai ſous les yeux, » fait monter le *déficit* annuel à vingt- » quatre millions. »

Voilà d'abord les propres termes du mémoire. J'ajoute enſuite trois millions à un article de dépenſes, par des motifs relatifs aux circonſtances ; & j'éleve ainſi le déficit de vingt-quatre à vingt-ſept millions.

Je vais plus loin encore, & c'eſt ici qu'on voit paroître la ſomme de trente-ſept millions citée par M. de Calonne, mais il eſt néceſſaire en cette occaſion, que je donne une copie littérale de deux ou trois pages de ce mémoire.

« La néceſſité de pourvoir à ce *déficit* » (de vingt-ſept millions) eſt ſi évidente, » qu'on eſt diſpenſé d'inſiſter ſur une telle » propoſition. Nulle confiance, nulle » amélioration importante, nul ſoulage- » ment pour les peuples, nulle force pu- » blique, ne peuvent exiſter ou ſe main- » tenir ſans ce préalable; & au bout de » quatorze ans de paix, il n'y a pas de » temps à perdre pour s'en occuper ſé- » rieuſement; car ſi la guerre ſurvenoit » avant que le crédit fût rétabli, on ſe » verroit contraint ou d'accabler le peu- » ple par des impôts, ou d'enlever aux » citoyens leurs propriétés, en réduiſant » les intérêts; & l'on regretteroit amère- » ment de ne s'être pas préparé pendant » la paix les moyens de ſe procurer des » ſecours extraordinaires, ſans convul- » ſions & ſans injuſtice.

» Mais pour atteindre à ce bien, il ne » ſuffit pas de pourvoir au déficit annuel; » il faut s'arranger pour avoir un excé- » dent; puiſque c'eſt à ce prix qu'on

» pourra dans un an donner quelques » ſignes d'aiſance, & ſe procurer enfin l'é- » tendue de crédit que la France mérite & » qui lui eſt ſi néceſſaire.

» Je fixerai cet excédent à dix millions, » c'eſt donc trente-ſept millions & non » vingt-ſept qu'il faut trouver, ſoit par » la recette, ſoit par la dépenſe, & cela » ſans augmenter les impôts, ſans être » injuſte envers perſonne, ſans exiger » inutilement de trop grands retranche- » mens de dépenſes, ſans aliéner les Do- » maines, ou introduire d'autres nou- » veautés qui occaſionneroient des débats » avec les Parlemens, & ſans pouvoir » s'aider encore dans ce moment des éco- » nomies multipliées, que le temps & le » crédit peuvent ſeuls faire naître, ainſi » que nous aurons occaſion de l'expli- » quer.

» Ces conditions néceſſaires à remplir, » doivent effrayer; mais il me ſemble, » qu'en étudiant davantage l'état des Fi- » nances, il eſt d'autant plus permis de

» reprendre courage, que le *déficit* s'é-
» vanouit en quelque maniere de lui-mê-
» me, & qu'on n'apperçoit le beſoin que
» des ſecours les plus faciles : on va le re-
» connoître par le recenſement ſuivant :

» Détail des objets qui rempliront le
» *déficit* de vingt-ſept millions & les dix
» millions d'excédent néceſſaires ; en tout
» trente-ſept millions.

» Je les diviſerai en quatre claſſes :

» La premiere, ſera compoſée des bo-
» nifications qui auront lieu d'elles-mê-
» mes & qu'on ne peut empêcher, elles
» ſe monteront à ſeize millions ſix cents
» mille livres.

» La ſeconde, des bonifications qui
» n'exigent qu'un eſprit d'ordre un peu
» ſuivi, elles ſe monteront à douze mil-
» lions trois cents mille livres.

» La troiſieme, des bonifications qui
» dépendront des arrangemens de finance
» les plus ſimples & les plus faciles, elles
» ſe monteront à cinq millions cinq cents
» mille livres.

» La quatrieme, des bonifications qui » exigent une conciliation avec les autres » départemens, elles se monteront à trois » millions sept cents mille livres »

A la suite de cette division, l'on trouve les détails de tous les objets appartenans à chaque classe; mais je retranche ces détails, parce qu'ils paroîtroient dans cet instant entiérement fastidieux : il n'est rien de moins intéressant que des calculs, les uns réels, les autres hypothétiques, quelques-uns erronnés faute d'expérience, & tous applicables à un temps éloigné.

L'extrait cependant qu'on vient de présenter, suffit pour démontrer tout ce qu'il y a d'inconcevable dans l'assertion de M. de Calonne.

Le compte de M. de Clugny n'annonçoit qu'une différence de vingt-quatre millions entre les revenus ordinaires & les dépenses ordinaires.

M. de Calonne se taît là-dessus.

C'est moi qui, en considérant ce

compte, élevai fictivement la différence à trente-ſept millions, pour compoſer un ſuperflu que je croyois néceſſaire à un ſyſtême de rembourſement & de crédit.

M. de Calonne ſe tait encore là-deſſus.

Enfin, immédiatement après avoir prononcé cette ſomme de trente-ſept millions, j'indiquois les moyens propres à la balancer, moyens qui naiſſoient en partie de la fin prochaine de pluſieurs rembourſemens.

M. de Calonne ſe tait encore là-deſſus.

On auroit peine à ſe perſuader une telle diſtraction, ſi je n'en donnois pas la preuve, ſi le mémoire tombé entre les mains de M. le Contrôleur-Général, & dont j'ai gardé copie, ne dépoſoit pas de cette vérité.

Il n'eſt pas indifférent de remarquer ici, que M. de Calonne avoit dit un mot à M. le Maréchal de Caſtries, d'un prétendu *déficit* de trente-ſept millions conſtaté par un mémoire de ma main, & ce

propos fut le motif du *Post-Scriptum* mis au bas de ma premiere lettre à M. le Contrôleur-Général.

M. de Calonne n'ayant fait aucune réponse à cet article de ma lettre, je crus qu'il avoit renoncé à une objection si dénuée de fondement ; mais je vois au contraire que son silence étoit dû à la crainte qu'il avoit d'être contraint, par mes explications, de se priver d'un moyen d'attaque, & de perdre un appui nécessaire à ses argumens contre le *Compte rendu.*

Je m'étois expliqué de la maniere du monde la plus exacte sur les états fournis par M. de Clugny, lorsque dans le Compte public de 1781, je m'exprimois en ces termes :

« Le dernier état, mis sous les yeux de » Votre Majesté par M. de Clugny, an- » nonçoit un *déficit* de vingt-quatre mil- » lions de la recette à la dépense ordinaire. » Cet état me parut susceptible de plu- » sieurs observations, que j'ai mis dans

» le

» le tems ſous les yeux de Votre Majeſté ;
» mais je crois inutile d'entrer de nouveau
» dans cette diſcuſſion, & je réſerverai
» les détails pour développer, comme je
» le ferai bientôt, la ſituation préſente de
» vos finances. «

Sur l'accroissement des charges annuelles depuis le compte de M. de Clugny juſques à la retraite de M. Necker.

Depuis 1776 *juſques au mois de Mai* 1781, *les beſoins de la guerre*, dit M. le Contrôleur-Général, *ont fait emprunter quatre cents quarante millions ; & la dépenſe, qui a réſulté néceſſairement de l'intérêt de ces emprunts, qu'il faut toujours compter ſur le pied de neuf à dix pour cent, ſoit comme viagers, ſoit eu égard aux rembourſemens, s'eſt élevée à plus de quarante millions par an.*

Ce ſont les propres termes du diſcours.

M. de Calonne en cette occaſion ſe trompe au déſavantage du ſyſtême de contradiction qu'il éleve contre le *Compte rendu*; & la bonne foi exige que je l'en avertiſſe. Les emprunts, ſous mon adminiſtration, ſe ſont montés à quatre-vingt-dix millions de plus, en y comprenant quarante millions d'accroiſſement ſur les anticipations qui ſont bien un véritable emprunt (1).

Mais M. de Calonne ſe méprend d'un autre côté, en évaluant de neuf à dix pour cent l'augmentation de dépenſe due à ces mêmes emprunts. Je trouve qu'elle ne revient qu'à huit & trois huitiemes pour cent, en réuniſſant néanmoins enſemble les intérêts perpétuels, les intérêts viagers & les rembourſemens annuels.

---

(1) On ne doit pas perdre de vue, qu'à ma retraite en Mai 1781, je laiſſai le Tréſor Royal dans un tel état d'abondance, que les reſſources relatives à mon adminiſtration ont ſuffi à toutes les dépenſes de cette année-là & au commencement de la derniere campagne en 1782 : je m'en rapporte ſur ce fait au témoignage de M. de Fleury.

Rapprochant maintenant cette quotité de huit & trois huitiemes d'un capital de cinq cents trente millions, au lieu de quatre cents quarante cités par M. le Contrôleur-Général, le réſultat eſt quarante-quatre millions quatre cents mille livres; &, pour ſimplifier les calculs, je dirai quarante-cinq millions. C'eſt cinq millions de plus que n'a cru M. de Calonne; mais en développant moi-même ſon plan d'attaque, je ne dois pas profiter de ſes erreurs.

SUR LES AMÉLIORATIONS SURVENUES depuis le compte de M. de Clugny en Juillet 1776, juſques à la retraite de M. Necker en Mai 1781.

Quoi donc, me dira-t-on, ſi le *déficit*, du tems de M. Clugny, doit être eſtimé de vingt-quatre millions, ſi les accroiſſemens de charges réſultant de vos emprunts s'élevent à quarante-cinq millions;

voilà, de votre propre aveu, soixante-neuf millions qu'il faut remplir par des améliorations survenues dans le cours de votre ministere ; & ces améliorations, M. de Calonne les évalue de seize à dix-sept millions ; vous ne pourrez donc éviter vous-même de laisser voir un *déficit* de plus de cinquante millions à l'époque de votre retraite.

Telle seroit en effet la conséquence que l'on seroit en droit de tirer, si, depuis le Compte de M. de Clugny jusques à l'époque du *Compte rendu*, les améliorations dans l'état des finances de Sa Majesté ne s'élevoient qu'à seize ou dix-sept millions.

Mais si dans cette derniere allégation M. de Calonne se trompoit de soixante à soixante & dix millions, que deviendroient ses raisonnemens, & quel jugement porteroit-on de ses assertions ? Je vais donc tracer le tableau de ces améliorations fixées par M. de Calonne à une si modique somme. Je suis obligé de le faire,

en grande partie de mémoire ; ainſi je ne puis répondre de la préciſion exacte de chaque article ; mais l'excédant que préſente le réſultat ſuffira pour couvrir quelques erreurs, s'il m'en échappe.

Note abrégée des différentes améliorations ſurvenues dans les finances du Roi, depuis l'époque du Compte de M. de Clugny en Juillet 1776, *juſques à l'époque du Compte public rendu à Sa Majesté par M. Necker en Janvier* 1781.

N°. 1. On avoit compris dans le compte de M. de Clugny (1) *quatre millions deux cents mille livres*, pour rembourſement de la partie des anciennes reſcriptions ſuſpendues, appartenant aux Rece-

(1) Quand je parle du compte de M. de Clugny, c'eſt toujours l'état des recettes & des dépenſes fixes & annuelles que je cite.

veurs-Généraux; & ces rembourſemen ont été entièrement terminés, partie à la fin de 1776, & partie dans le cours de 1777.

2. La même obſervation à l'égard de *dix-huit cents mille livres* deſtinées au rembourſement d'anciens capitaux de rentes ſur les tailles.

3. La même obſervation à l'égard de *onze cents mille livres* pour l'année double ſur les penſions de quatre cents livres, que le Roi s'étoit engagé de payer; cet objet a été rempli dès les commencemens de mon adminiſtration.

4. Quelques autres rembourſemens portés dans le même Compte, formant enſemble environ *quinze cents mille liv.* ont été pareillement terminés en 1777 & 1778.

5. Je propoſai à Sa Majeſté la ſuppreſſion de diverſes Régies des Aides, ſous le nom d'*Hypotheques*, de *Droits réunis*, d'*Octrois municipaux*, des *Quatre Membres de la Flandre*, &c. La réunion de

ces régies à une seule administration, la diminution du nombre des intéressés & des régisseurs, la réduction de leurs bénéfices, l'extinction des crouppes, & la suppression des receveurs des domaines & bois, opération qui eut lieu à-peu-près dans le même tems, produisirent une augmentation de revenu annuel pour le Roi, d'environ *trois millions*.

6. La grande opération faite en 1780, pour diviser la perception des droits du Roi entre trois compagnies, en assignant à chacune les parties analogues à la même administration, disposition propre à opérer une diminution dans les frais, la suppression des crouppes, l'extinction de quelques franchises abusives, la distribution aux troupes d'une moindre quantité de tabac en échange d'une plus grande quantité de sel, une disposition annoncée, & effectuée ensuite, relative au marché des voitures employées par la ferme générale, la diminution du nombre des Fermiers Généraux, la fixation modérée de

leur traitement, la réduction de l'intérêt de leurs fonds d'avance; & par-dessus tout, l'accroissement naturel du produit des différens droits ; toutes ces circonstances donnerent lieu à une augmentation de revenu pour le Roi de *treize millions sept cents mille livres*.

7. La part réservée au Roi dans les bénéfices de ces mêmes fermiers & régisseurs, fut portée dans le *Compte rendu* à la modique somme de *douze cents mille liv.*; parce que je ne voulois faire mention dans ce Compte que de l'accroissement de 1781.

Nota. *La part du Roi a été beaucoup plus forte dès cette année-là.*

8. La suppression des receveurs-Généraux, la liquidation de leurs avances, sous le nom de *prompt paiement*, la suppression de divers Trésoriers, la réduction faite dans le traitement de ceux qui étoient conservés, environ *trois millions cinq cents mille livres*.

Nota. Cette ſomme eſt indépendante du bénéfice provenant de la ceſſation de pluſieurs jouiſſances de fonds hors des mains du Roi.

9. L'impoſition pour les fourrages, les Etapes, les Convois militaires, la Maréchauſſée & les Gardecôtes, étant inférieure à ces dépenſes au commencement de la guerre, cette diſproportion donna lieu à un ſupplément, qui, joint à un petit accroiſſement de capitation, produiſit une augmentation de revenu de *trois millions cinq cents mille livres.*

10. Le bail des poſtes paſſé ſous M. de Clugny, ſa mutation enſuite dans une Régie, la diminution du nombre des Adminiſtrateurs, la réduction de leurs fonds & de leur traitement, la part réſervée au Roi dans l'accroiſſement des produits, & la réunion de la petite poſte à la grande; toutes ces circonſtances ont augmenté, je crois, les revenus du Roi de près de *deux millions quatre cents mille livres.*

11. On avoit mis en dépense annuelle, dans le compte de M. de Clugny, *sept millions deux cents mille livres* pour payer quelques objets en retard, & principalement des pensions & des gratifications annuelles arrérages. Un pareil article de dépense pouvoit être réel & convenable dans un tems où il n'y avoit aucun ordre fixe établi pour la plupart de ces paiemens : chacun alors sollicitoit tout ce qu'il pouvoit obtenir ; mais la réunion de toutes les graces dans un seul brevet, l'assignation de leur paiement sur une seule caisse, l'ordre positif établi pour les paiemens, sans imposer aux pensionnaires la nécessité de solliciter tous les ans une ordonnance ; ces diverses dispositions & quelques autres encore ayant eu l'approbation générale, & chacun ayant été mis à portée de recevoir à jour fixe, & sans faveur ni protection, une année chaque année, les pensionnaires ont été contents, &, conformément aux ordres de Sa Majesté, je me suis refusé d'une ma-

niere absolue à toute demande sur les années arriérées, excepté à la mort du pensionnaire; & cette partie d'arrérages ne formant tous les ans qu'une somme modique, elle étoit portée sur l'état général des pensions, estimé à vingt-huit millions dans le *Compte rendu*. Enfin la partie de cet article de sept millions deux cents mille livres, qui étoit applicable à d'autres objets que les pensions, ne devoit plus avoir lieu, lorsque les décisions données sur plusieurs vieilles créances, les liquidations faites dans la Maison du Roi, & les arrangemens exacts & réguliers, pris pour le paiement des dépenses courantes, avoient enfin écarté presque toutes les réclamations.

12. Les vérifications commencées pour rendre plus exacte la répartition des Vingtiemes, ont produit dans les pays d'élection, une augmentation de revenus d'environ *dix-huit cents mille livres*.

13. L'accroissement d'abonnement

demandé en conſéquence aux Pays d'Etats, aux Princes du ſang, au Clergé des frontieres & à l'Ordre de Malthe, environ *neuf cents mille livres.*

14. On accordoit des décharges & des modérations ſur les vingtiemes avec trop de facilité, & la faveur & les ſollicitations déterminoient ſouvent ces remiſes; une ſévere impartialité, un plus grand ordre à cet égard, ont diminué ſucceſſivement ce vuide dans les revenus, d'environ *huit cents mille livres.*

15. Il eſt réſulté du cours naturel des choſes & d'une adminiſtration attentive, un accroiſſement progreſſif dans les Vingtiemes des maiſons de Paris. La capitation, ſur-tout celle de la Cour, donnant lieu à beaucoup de décharges & de modérations qui tenoient au crédit & à la faveur, un ordre plus exact dans cette partie, a auſſi produit des augmentations; j'évalue l'enſemble de ces articles de *ſix à ſept cents mille livres.*

16. La Régie des Poudres nouvellement établie par M. Turgot, ſur des principes fort économes, n'avoit point encore pris de développement à l'époque du Compte de M. de Clugny; & cet article de revenu n'étoit point porté dans ſes états. La même Regie a fait de grands progrès pendant mon adminiſtration; & les divers établiſſemens pour la formation du ſalpêtre ont eu tant de ſuccès, que l'on n'a plus beſoin de s'approviſionner de cette denrée dans les pays étrangers. Il eſt ainſi réſulté de l'effet du tems, de l'influence d'une bonne adminiſtration, & d'une petite augmentation ſur le prix de la poudre de chaſſe, un revenu annuel pour le Roi d'environ *huit cents mille livres.*

17. La fabrication des Monnoies ne rapportoit preſque rien du tems de M. de Clugny, parce que le bénéfice étoit cédé, ſous le nom de *ſur-achat*, à différentes perſonnes: je n'ai jamais conſenti à aucune faveur ſemblable; & comme on ne

devroit jamais en accorder, j'ai passé ce revenu dans le *Compte rendu*, déduction faite de quelques charges, à *cinq cents mille livres.*

18. Les loteries avoient été réunies à une seule administration sous M. de Clugny, mais il n'en étoit point encore question dans son Compte du mois de Juillet 1776. Le produit naturel de ces loteries fut augmenté par les changemens essentiels faits sous le même Ministre dans les formes de la loterie de l'Ecole royale militaire; cependant on avoit admis, dans cette administration, un trop grand nombre de régisseurs; leurs bénéfices avoient été réglés d'une maniere infiniment onéreuse au Roi, & les intérêts en crouppe avoient été encore introduits dans cette affaire: toutes ces dispositions & quelques autres furent changées pendant mon administration; & les bénéfices appartenant à Sa Majesté s'étant élevés progressivement, ils ont formé un article de *sept millions* dans le *Compte rendu.*

Cette ſomme ne ſeroit pas entrée en entier au tréſor royal, ſi le Roi, d'après le compte que je lui rendis (d'accord avec le Miniſtre de la Guerre) de l'excellente ſituation des affaires de l'Ecole Royale Militaire, n'avoit pas approuvé que l'indemnité annuelle de deux millions aſſurée à cette maiſon, ſeroit payée en contrats à quatre pour cent ſur l'hôtel-de-ville : cet arrangement très favorable au Tréſor Royal, a conſolidé en même tems la fortune de l'Ecole Royale Militaire.

19. Le don gratuit offert par le Clergé, tous les cinq ans, n'étoit point compris dans le Compte de M. de Clugny ; je crus être bien fondé à en porter le cinquieme dans les revenus fixes de Sa Majeſté, & cet article fut compris pour *trois millions quatre cents mille liv.* dans les recettes du Compte rendu.

20. L'extinction des rentes viageres & l'amortiſſement des intérêts par les rembourſemens, pendant ſix années, en comptant l'année 1781, compriſe dans le Compte rendu, ont opéré, je crois,

une diminution de *neuf à dix millions* ſur les charges annuelles.

21. La ſuppreſſion d'une multitude de charges dans la Maiſon du Roi, la réunion des tables, l'abonnement agréé par Meſdames, la réduction ſucceſſive faite dans les menus, l'acquit de pluſieurs dettes, & quelques autres économies, ont produit un bénéfice de *deux millions à deux millions cinq cents mille livres.*

22. Les fonds applicables aux dépôts de la mendicité, au moyen d'une plus grande expérience dans cette adminiſtration, ont été diminués d'une ſomme d'environ *trois cents mille livres.*

23. Des arrangemens pris de concert avec M. le Lieutenant-Général de Police, ont procuré, ce me ſemble, une économie dans cette adminiſtration d'environ *trois cents mille livres.*

24. Il y a eu une réduction ſucceſſive dans les dépenſes des affaires étrangeres d'environ un *million.*

25. Les droits établis ſur les Communautés,

nautés, ſous le miniſtere de M. de Clugny, n'étoient point encore portés dans le Compte de Juillet 1776; ils ont été compris dans les revenus du Roi en 1781, pour *douze cents mille livres*, ſomme à laquelle ils s'élevoient à cette époque.

26. On avoit porté en dépenſe annuelle, dans le Compte de M. de Clugny, *quinze cents mille livres* pour acquiſitions & échanges; le Roi inſtruit des inconvéniens de ces opérations, m'ayant ordonné de ne lui propoſer aucune opération ſemblable, cet objet de dépenſe n'a pu avoir lieu dans le Compte rendu.

27. L'arrangement pris pour les Meſſageries, ſous le miniſtere de M. Turgot, ayant été détruit par M. de Clugny, cet article ne fut point mis en ligne de compte dans l'état des recettes en 1776. Le Roi rétablit cette régie ſous mon adminiſtration, l'on préſuma que ſon produit s'éleveroit à *quinze cents mille livres*, & c'eſt

ainſi que cet article fut paſſé dans le Compte rendu.

C'eſt le ſeul objet de recette que j'aie porté un peu trop haut ; mais on ne doit pas cependant juger du produit d'un revenu de ce genre par ſes commencemens, toutes les adminiſtrations ayant beſoin du tems pour ſe perfectionner.

28. La ſuppreſſion d'une Compagnie des étapes fort coûteuſe, & accompagnée d'intérêts de faveur, la réunion de cette adminiſtration à un petit nombre de perſonnes, la fixation modérée de leur traitement, & par-deſſus tout, de nouvelles diſpoſitions générales, adoptées pour la manutention des étapes & la direction des convois militaires, enfin, une vigilance extraordinaire dans tous les détails; toutes ces circonſtances ont occaſionné ſucceſſivement une réduction dans les dépenſes, que j'eſtime à environ *douze cents mille livres*.

29. La ſuppreſſion & la réduction de divers traitemens dans toutes les parties intérieures ou acceſſoires de la finance, la rigidité obſervée par le Roi dans la conceſſion de toutes les graces inſtantanées, un nouvel ordre établi par lui-même à cet égard, une économie générale apportée dans les plus petites dépenſes, ſoit à Paris, ſoit dans les Provinces, la réunion au tréſor royal des revenus de la Principauté de Dombes, qui ſe verſoient auparavant dans une caiſſe particuliere, établie par le feu Roi, le refus de toutes ſortes de franchiſes & de paſſe-ports de faveur, enfin, une grande réſerve relative aux différens objets déſignés ſous le titre de dépenſes imprévues; je crois être modéré en évaluant le tout enſemble à une épargne d'environ *ſix millions*.

La réunion de ces vingt-neuf articles forme une ſomme d'environ quatre-vingt-quatre millions, & je ne ſuis pas sûr

d'avoir tout indiqué ; mais, d'un autre côté, l'on avoit porté trop bas, dans le Compte de M. de Clugny, l'eſtimation des penſions alors diviſées dans une multitude de caiſſes, de même que les dépenſes de la Maiſon du Roi & l'extraordinaire des guerres. Enfin quelques nouveaux établiſſemens, tels que la maiſon de MADAME & celle de M. le Duc de Berry, un petit accroiſſement dans le traitement fixe de MM. les Intendans, les fonds deſtinés aux carrieres, diverſes fondations de bienfaiſance, &c. ont occaſionné une augmentation modique de dépenſes.

J'appliquerai à tous ces objets, à d'autres encore, & aux erreurs qui ont pu m'échapper, une ſomme de quinze millions (1); & déduiſant cette ſomme de

(1) Je ſupprime diverſes remarques faites dans le tems ſur le compte de M. de Clugny & deſquelles il réſultoit tantôt des augmentations & tantôt des diminutions de dépenſes, & c'eſt compenſation faite d'un grand nombre d'articles que je paſſe

celle de quatre-vingt-quatre millions, montant des améliorations, il reſte ſoixante-neuf millions, ſomme néceſſaire pour balancer les vingt-quatre millions de déficit au tems de M. de Clugny, & les quarante-cinq millions provenant de l'accroiſſement des charges annuelles par les emprunts faits pendant le cours de mon adminiſtration.

N'en eſt-ce pas aſſez pour faire voir que les vraiſemblances avec leſquelles M. de Calonne veut détruire les vérités du *Compte rendu*, n'ont aucune eſpece de fondement ?

N'en eſt-ce pas aſſez pour faire voir qu'il s'eſt aventuré d'une étrange maniere, en voulant conclure de ces fauſſes

---

ici quinze millions : je ne me ſuis point propoſé, comme je l'ai déja dit, de préſenter un compte précis & ſuſceptible avec juſtice d'aucune conteſtation de détail ; je n'ai voulu qu'indiquer la trace des différentes améliorations ſurvenues dans les finances du Roi depuis le compte de M. de Clugny, juſques à l'époque du Compte rendu, améliorations dues à différentes cauſes que j'ai toutes indiquées.

vraiſemblances qu'il y avoit un déficit de cinquante-ſix millions en Mai 1781, époque de ma retraite du miniſtere ?

N'en eſt-ce pas aſſez pour faire voir que ſon calcul de ſeize à dix-ſept millions d'améliorations, comparé au tableau que je viens de donner d'environ quatre vingt-quatre millions, eſt une des grandes légéretés qu'on ait jamais commiſe ?

On s'apperçoit à peine des améliorations qui ſurviennent dans les finances, toutes les fois que cette partie de l'adminiſtration publique eſt conduite avec ménagement, ſans bruit & ſans convulſion. L'on ignore même à quel degré l'on peut bonifier inſenſiblement l'état des affaires d'un royaume tel que la France, ſeulement en ne contrariant point la nature des choſes, ou en la ſecondant doucement. Auſſi faut-il compter parmi les grands ſervices d'un Miniſtre ſage, tout ce qui ne peut être repréſenté par des chiffres, tout ce qu'on ne peut exprimer que par une négation. Ne point dépen-

ſer ceci, ne point négliger cela, ne point ſe relâcher dans telles occaſions, ne point conſentir à de tels ſacrifices, ne point ſe prêter à de telles faveurs, ne point s'écarter de certains principes, ne point.. ..... ne point..... & toujours ne point..... Cette ſeule regle peut accroître journellement la fortune d'un Royaume, que tant de cauſes d'amélioration connues & inconnues viennent enrichir ſans ceſſe. C'eſt ce qui doit entretenir l'eſpérance; c'eſt ce qui doit avertir les rivaux de la France de ne pas ſe méprendre à de certaines criſes, où quelquefois une ſucceſſion de fautes & d'erreurs ſemble annoncer un grand bouleverſement, tandis qu'un peu de tems, un peu de patience, ou un changement de principes dans l'adminiſtration des finances réparent tout, raccommodent tout, & ramenent la proſpérité. Le tableau que j'ai préſenté dans ce mémoire eſt d'une grande inſtruction en ce genre, & prête une grande force aux réflexions que je viens de faire.

C'eſt au centre de toutes les connoiſſances, c'eſt à la tête des affaires, qu'un homme, en parlant d'un tems fort rapproché de ſon adminiſtration, eſtime à ſeize ou dix-ſept millions des améliorations qui ſe ſont élevées à quatre-vingt-quatre. Ce n'eſt pas, ſelon moi, l'erreur d'un Miniſtre qui doit ici fixer principalement l'attention ; une mépriſe eſt toujours d'un petit intérêt général, quelle que ſoit l'élévation de celui qui la commet ; mais c'eſt une choſe importante que d'appercevoir combien doit être riche & puiſſant un pays où de ſi grandes améliorations peuvent échapper à l'attention de celui même qui avoit le plus de moyens pour les connoître.

Je reviens au principal objet de ce mémoire ; j'ai détruit, je le penſe, les raiſonnemens que M. de Calonne a préſentés dans ſon diſcours, & qu'il a renouvellés avec plus de préciſion au grand Comité de l'aſſemblée des Notables : mais je dois ajouter, que ce n'eſt point

ſur des calculs de vraiſemblance ou d'invraiſemblance, que j'ai fondé les preuves de l'exactitude du Compte rendu ; elles repoſent eſſentiellement & ſur la réalité de chacun des articles dont ce Compte eſt compoſé, & ſur toutes les pieces juſtificatives dont il eſt accompagné. Enfin, ce qui ſera toujours plus marquant dans l'opinion qu'aucune autre circonſtance, c'eſt la publicité donnée au Compte de 1781, par la voie de l'impreſſion ; puiſque de cette maniere il a été expoſé à la plus clairvoyante de toutes les cenſures, celle que chacun peut exercer dans la partie dont il a particuliérement connoiſſance. Le Compte rendu, en paſſant à travers tous les ennemis que je m'étois fait pour le ſervice du Roi, a été, pour ainſi dire, éprouvé à la fournaiſe, & l'on n'a vu paroître aucune critique qui ait fixé un moment l'attention des gens inſtruits.

J'entends dire, mais j'ai peine à le croire, que M. le Contrôleur-Général, ou les perſonnes qui tiennent à lui, font

impreſſion ſur quelques eſprits par une objection dénuée de toute eſpece de fondement. J'ai oublié, dit-on, de comprendre dans les charges du Compte de 1781, les dettes de la guerre liquidées à la paix, & dont une partie exiſtoit peut-être à l'époque du *Compte rendu*. Les hommes verſés dans les affaires trouveront ſans doute, qu'une réponſe de ma part, à une ſemblable critique, eſt abſolument inutile; mais je la dois aux perſonnes dont la réflexion n'eſt point exercée à ces ſortes de matieres.

Il eſt néceſſaire de rappeller d'abord le but & le motif du *Compte rendu*. L'on ne s'y propoſoit point de donner au Roi un tableau ſpéculatif des diverſes dépenſes extraordinaires qui pourroient être le réſultat de la continuation de la guerre; on avoit deſſein ſeulement de préſenter à Sa Majeſté l'état poſitif de ſes revenus & de ſes dépenſes ordinaires, état qui doit former en tout temps la baſe des plus importantes diſpoſitions du Gouvernement. Le

Roi jugea qu'une notoriété publique de la ſituation de ſes finances, auroit une influence eſſentielle ſur le crédit; & dans un temps où la nation paroiſſoit étonnée que les beſoins de la guerre n'euſſent point encore donné lieu à l'établiſſement de nouveaux impôts, Sa Majeſté crut qu'il étoit convenable de faire connoître que, par les rapports exiſtants entre les revenus & les dépenſes ordinaires, il y avoit un ſuperflu propre à ſervir de gage aux emprunts néceſſaires pour la campagne de 1781.

Le Roi, pour rendre cette inſtruction générale, & pour y parvenir d'une maniere conforme à ſa grandeur, ordonna ſimplement l'impreſſion du Compte qui lui avoit été préſenté par ſon Miniſtre des Finances. Sa Majeſté en ſe déterminant à cette publicité & en adoptant ainſi l'eſprit du *Compte rendu*, cédoit à deux motifs également dignes de reſpect: Monarque bienfaiſant, il ſe montroit tendrement craintif de mettre avant le momens

de la néceſſité aucun nouvel impôt ſur ſes peuples. Prince fidele à ſes engagemens, il vouloit prouver aux créanciers de l'Etat que ce n'étoit pas néanmoins par un ſentiment d'indifférence pour leur ſûreté qu'il éloignoit encore le moment des contributions. Quel beau mouvement de la part d'un Souverain ! Il venoit ſe placer en quelque maniere au milieu de ſa nation, pour témoigner aux différentes claſſes de la ſociété, que l'intérêt de toutes étoit également préſent à ſon cœur & à ſon eſprit ; il venoit leur démontrer qu'en ménageant les unes, il ne faiſoit aucun tort aux autres. Il diſoit à ceux qui peuvent aider l'Etat par la diſpoſition de leur fortune : aujourd'hui vous le voyez, je puis encore emprunter ſans qu'il ſoit néceſſaire que je vous offre par un impôt un gage particulier. Il diſoit à ſon peuple, vous ſavez que malgré les immenſes beſoins d'une guerre diſpendieuſe, je n'ai exigé de vous aucun ſacrifice important ; & cette année encore je

viens à bout de vous en affranchir : je vais continuer à ſcruter de près toutes les parties de mes revenus & de mes dépenſes ordinaires ; & ſi je ne puis plus y trouver de nouvelles reſſources, j'aurai recours alors à votre zele & à votre amour. Ah ! fut-il jamais de marche plus louable, & plus conforme à tous les principes de la raiſon & de l'équité, & ſe peut-il qu'il faille aujourd'hui la défendre !

Quoi qu'il en ſoit, l'eſprit & le but du *Compte rendu* ainſi rappellés avec clarté, il eſt aiſé d'appercevoir qu'il eût été contraire à toute eſpece d'ordre & de regle, de comprendre dans l'état des recettes & des dépenſes ordinaires l'intérêt d'une dette qui n'étoit point arrêtée, qui n'étoit point connue, & d'impoſer à l'avance le montant de cet intérêt. L'expérience & le ſimple bon-ſens ne permettoient pas de douter qu'à la fin d'une guerre faite en Amérique & en Aſie il n'y eût un reſte de dettes à liquider, & ces dettes dans tous les pays du monde ont

toujours été regardées comme une campagne ou une demi-campagne de plus; mais pendant la durée de la guerre les fonds ordinaires & extraordinaires (calculés sur le pied de cent cinquante millions pour la marine seule) suffisoient pour payer l'intérêt de l'avance des fournisseurs, ou plutôt pour acquitter le plus grand bénéfice qu'ils faisoient en raison des termes convenus pour les paiemens. Enfin à la paix, époque de l'examen définitif de tous les comptes, si l'amélioration des revenus ordinaires n'eût pas offert le gage de l'emprunt nécessaire pour une entiere liquidation, il eût fallu sans contredit constituer ce gage par un impôt. Il n'y a pas d'autre maniere de procéder avec ordre en matieres de Finances, il n'y a pas d'autre maniere raisonnable de former des comptes, il n'y a pas d'autre méthode enfin pour établir cette distinction si importante entre l'état ordinaire des revenus & des dépenses, & les besoins extraordinaires & momen-

tanés que la guerre ou d'autres événemens occaſionnent. Le Gouvernement & le Parlement d'Angleterre ſi inſtruits en ce genre, & par une ancienne expérience, & par un intérêt continuel, n'ont jamais agi différemment. Les François ont ſûrement autant d'eſprit, dans tous les genres, qu'aucune autre nation; mais les lumieres ne deviennent univerſelles que par une longue habitude des objets auxquels il faut que l'intelligence s'applique.

Le haſard a fait tomber entre mes mains un mémoire où ſont raſſemblées toutes les objections imaginables contre l'exactitude du *Compte rendu*; la paſſion la plus aveugle a inſpiré cet ouvrage, & cependant il ne préſente que des fantômes à combattre: j'aimerois cependant à répondre aux difficultés même qui ne ſont pas connues du public; mais comme ce ſeroit abuſer de ſon attention que d'introduire une ſemblable controverſe au milieu d'une diſcuſſion plus importante,

je la placerai dans un appendix, afin que chacun selon son goût en prenne ou non connoissance. Quelle adresse, quelle tortuosité l'on emploie lorsqu'on veut nuire! & malheureusement les Comptes de Finances d'un grand Empire peuvent aisément devenir une source de chicane & d'embroglie, toutes les fois qu'elles ne peuvent pas être soumises à l'examen d'un corps national, exercé depuis longtemps à ces sortes d'affaires. Voilà pourquoi je desirois si vivement de paroître dans l'assemblée génerale des Notables, en présence de mon accusateur public: il étoit Ministre du Roi, & je n'étois plus qu'un simple citoyen; il avoit dans sa dépendance tout ce qui séduit les hommes, & j'étois sans pouvoir & sans crédit; il parle avec une facilité remarquable, & j'ai besoin de trouver l'expression la plus assortie à un sentiment réel & à une opinion arrêtée. Malgré ces différences, qui sont toutes à mon désavantage, je me fiois à la puissance de la raison

ſon & à l'aſcendant réſervé aux ames vertueuſes & ſenſibles. Ah ! (l'on devroit bien me permettre de le dire) la meilleure preuve de la vérité du Compte de 1781, c'eſt le caractere de celui qui l'a rendu : mais ſous l'oppreſſion même de l'outrage, on veut que vous dominiez encore tous les mouvemens de votre ame ! ainſi je retiens un ſentiment de fierté, dont cependant je ſuis bien coupable.

C'eſt donc avec répugnance que j'ajouterai, qu'il me ſeroit aiſé de fortifier la confiance dans l'exactitude du *Compte rendu*, en citant pluſieurs aveux d'une autorité importante ; mais je ne veux faire aucun uſage d'un moyen que l'exiſtence des preuves poſitives rend abſolument ſuperflu. Je me permettrai ſeulement de rapporter un fait particulier qu'un coup d'œil ſur d'anciens papiers, vient de rappeller à ma mémoire.

Lorſque, peu de temps après ma retraite, le Roi établit les deux ſous pour

livre, l'on inséra dans le Courier de l'Europe un article où l'on paroissoit indiquer que cet impôt étoit nécessaire pour servir de gage aux emprunts précédents.

J'écrivis sur le champ à M. le Comte de Vergennes pour lui porter mes plaintes ; & je ne crois pas indifférent de transcrire ici le paragraphe essentiel de ma lettre.

« Il résulteroit de cet article (du Cou-
» rier de l'Europe), si l'on y ajoutoit foi,
» que ce seroit à tort & faussement que le
» Roi auroit annoncé dans tous ses Edits
» d'emprunts, que tant par ses économies
» que par d'autres améliorations, ses re-
» venus ordinaires excédoient ses dépen-
» ses ordinaires d'une somme équivalente
» aux nouvelles rentes qu'il créoit, vé-
» rité qui a été positivement démontrée
» dans le dernier *Compte* que j'ai rendu au
» Roi, & dont je portai tous les élémens
» à la conférence qui se tint chez M. le
» Comte de Maurepas à ce sujet, & à
» laquelle, Monsieur, vous fûtes présent;

» ce Compte a été rendu public, & tou-
» tes les rentes créées par le Roi, tant per-
» pétuelles que viageres, y font partie du
» chapitre de dépenſes, ou bien ſont por-
» tées en déduction des revenus dans le
» produit des fermes ou des régies. Le
» Miniſtre des Finances pourroit ſeul au-
» jourd'hui conteſter l'exactitude de ce
» Compte ; il ne le fait pas, & il ne pour-
» roit le faire avec fondement ; au con-
» traire, il a publié hautement l'excellent
» état dans lequel il a trouvé les Finan-
» ces, & s'il avoit eu des doutes je me
» ſerois hâté de les lever, ayant gardé
» par-devers moi le double de toutes les
» preuves du *Compte rendu* ; d'ailleurs le
» premier Commis des Finances qui eſt
» ſous ſes ordres ſuffiroit ſeul pour don-
» ner tous les renſeignemens de détail
» qu'on pourroit deſirer ?

M. de Vergennes me fit connoître dans ſa réponſe, qu'il déſapprouvoit fort l'article du Courier de l'Europe, & il m'invita à lui donner le modele d'une ré-

tractation convenable ; je le fis, & ce Miniſtre m'écrivit qu'après avoir conféré ſur ma demande avec M. Joly de Fleury, il avoit pris des meſures pour faire inſérer ce que je ſouhaitois dans le Courier de l'Europe ; & en effet, celui du 18 Septembre 1781, contient le paragraphe ſuivant :

« C'eſt d'après un avis erroné qu'il a » été dit dans notre Feuille, du 24 Août, » que les derniers impôts établis en France, avoient pour but de pourvoir au » paiement des rentes viageres ci-devant » créées, puiſqu'il y avoit été ſuffiſamment pourvu par les diverſes économies ou améliorations dans les Finances, ainſi que les Edits portant création de ces rentes l'ont annoncé. »

L'exactitude du *Compte rendu* me paroît une des vérités de ce genre, la plus évidemment démontrée ; & c'eſt aujourd'hui la premiere fois que, pour eſſayer de répandre des doutes, on parle d'enchevêtrement d'exercices, de comptes

effectifs, d'impoſſibilité de former des états certains, tous mots vuides de ſens pour les gens un peu au fait de cette matiere. L'enchevêtrement d'un exercice ſur l'autre n'empêche pas que chaque année il n'y ait une année de revenus & une année de dépenſes ; & les comptes effectifs du tréſor royal rendus à la Chambre des Comptes étant compoſés de l'ordinaire & de l'extraordinaire, de payemens en argent, de payemens en contrats & d'articles fictifs de pure comptabilité, il faudroit toujours, pour connoître l'état des recettes & des dépenſes annuelles, ſe livrer aux même travaux qui s'exécutent dans les bureaux de la finance, lorſqu'on veut s'éclairer ſur la ſituation des affaires. Il peut ſurvenir tout à coup dans une année des dépenſes extraordinaires, il peut ſe trouver quelque différence dans la meſure des dépenſes ordinaires diſtinguées ſous le nom d'imprévues ; mais l'étendue des revenus & des dépenſes fixes eſt auſſi bien connue au commencement

d'une année qu'à sa fin ; & en effet, l'on ne pouvoit obtenir une semblabl information que dix années après le mo ment présent, les Rois se conduiroien toujours en aveugles dans la plus impor tante de leurs délibérations.

On rend compte chaque année au Par lement d'Angleterre de l'état des revenus & des dépenses ordinaires pour l'année suivante, & l'on fonde sur cette con noissance les plus graves délibérations ; cependant une assemblée si renommée par ses lumieres, sait aussi, comme nous, qu'il y a trois tems, le passé, le présent, & le futur.

Enfin dans le moment que M. de Calonne lui-même présente un état des recettes & des dépenses ordinaires, état qui doit décider & de la mesure des im pôts nécessaires, & des sûretés qu'il faut procurer aux créanciers de l'Etat, par quelle singularité voudroit-il dénoncer comme impossible ce que lui-même il a fait ? Réuniroit-il seul par un don sin-

gulier tout ce qui peut inſpirer de la confiance en matiere de calculs ? Il ne ſeroit pas difficile de prouver de pluſieurs manieres, qu'il a encore quelque choſe à acquérir en ce genre ; mais je me ſuis impoſé le devoir de ne montrer que les méprises & les contradictions dont les réſultats attaquent immédiatement la foi due au *Compte rendu*.

C'eſt pour achever de remplir ce but que je demande la permiſſion de préſenter encore un calcul propre à répandre un nouveau jour ſur les argumens dont s'eſt ſervi M. de Calonne, pour attaquer mon honneur & détruire ma réputation.

J'ai fait voir la liaiſon qui exiſtoit entre les états de M. de Clugny formés en Juillet 1776, & le réſultat du *Compte rendu* de 1781. Que ſeroit-ce ſi je pouvois auſſi montrer le rapport qui exiſte entre ce même réſultat & l'état préſent des Finances, tel qu'il eſt annoncé par M. de Calonne ? Ne donnerois-je pas alors une ſe-

conde preuve authentique de l'exactitude vraiſemblable du *Compte rendu* ; & puis-je négliger aucun des moyens propres à rendre évidente une vérité, ſi eſſentielle & au miniſtre qui a formé ce compte, & au Souverain qui l'a revêtu de ſa ſanction, & au public qui a prêté foi à ce caractere reſpectable?

Il faut pour remplir ma tâche, que je préſente deux tableaux :

Dans l'un, je réunirai, à l'excédant de recette réſultant du compte public de 1781, toutes les augmentations de revenu annuel, & toutes les diminutions de dépenſes annuelles poſtérieures à cette époque.

Et dans le ſecond tableau, j'indiquerai les divers accroiſſemens de dépenſes & de charges annuelles ſurvenues depuis la date du compte de 1781, juſques à ce jour.

Si ce dernier tableau ſurpaſſe le premier d'une ſomme égale à-peu-près au déficit actuel, l'exactitude du *Compte*

rendu acquerra un nouveau degré d'évidence.

En effet comment pourroit-on dire qu'il y avoit à l'époque de ma retraite un *déficit* de cinquante-six millions, ou de telle autre somme qu'on jugeroit à propos d'indiquer, si je prouvois que le *déficit* actuel est égal au résultat de toutes les opérations & de tous les changemens qui ont eu lieu depuis ma sortie du ministere jusques à ce jour ? Allons en avant.

Premier Tableau.

N°. 1. Excédant des revenus ordinaires sur les dépenses ordinaires, selon le résultat du *Compte rendu* au Roi en Janvier 1781, *dix millions deux cents mille livres.*

2. Sols pour livre établis au mois d'Août 1781, & augmentation naturelle sur le produit de la ferme générale, de la régie des aides & de celle des domai-

nes, *trente-cinq millions sept cents mille livres* (1).

3. Accroissement dans le produit des postes, de la loterie, le marc d'or, les parties casuelles, &c. déduction faite de quelques sacrifices à la charge du Roi, *trois à quatre millions.*

---

(1) Voici comment je fais ce compte :

Le produit de la ferme générale étoit porté dans le Compte rendu à . . . . L.	126,000,000.
Les deux régies des Domaines & des Aides à quarante-deux millions chacune	84,000,000.
Le Domaine d'Occident donné en régie à la ferme générale, & compris maintenant dans son bail . . .	4,100,000.
Part du Roi dans les accroissemens, telle qu'elle avoit été portée dans le Compte rendu pour l'année 1781	1,200,000.
Total . . .	215,300,000.
Maintenant le bail des fermes est à l.	150,000,000.
La régie des domaines à . . .	51,000,000.
Celle des Aides à	50,000,000.
Total . . .	251,000,000.

Différence en augmentation provenant des sols pour livres & de la bonification des revenus, trente-cinq millions sept cents mille livres.

4. Je dois passer ici en accroissement fictif des recettes, tous les remboursemens mis en dépense dans le *Compte rendu*, puisque je comprendrai dans le second tableau la somme entiere des remboursemens actuels, *dix-sept millions trois cents mille livres.*

5. J'avois passé dans le *Compte rendu* trois millions pour l'intérêt des loteries établies en 1777 & 1780, dont l'une est éteinte, & l'autre se trouve comprise dans la masse générale des remboursemens ; c'est encore un article à comprendre dans ce tableau-ci, *trois millions.*

6. Les extinctions viageres pendant les années 1782, 1783, 1784, 1785 & 1786 (celles de 1781, ayant été portées dans le *Compte rendu*) doivent être estimées entre *sept & huit millions.*

7. L'intérêt des anciennes rescriptions suspendues doit être passé ici en diminution de dépenses, puisque leur capital est remboursé ; c'est *deux millions cent mille livres.*

8. Il faut paſſer de même l'intérêt des billets des fermes ſubſiſtant en 1781, *ſept cents mille livres.*

9. Il faut déduire encore l'intérêt des anciennes actions des Indes, rembourſées pendant cinq années, *deux cents mille livres.*

Récapitulation.

N°. 1. Excédant du *Compte rendu*, . . . L.	10,200,000
2. Sols pour livres & accroiſſement naturel des produits.	35,700,000
3. Autres accroiſſemens.	3,500,000
4. Diſtraction des rembourſemens portés au *Compte rendu.*	17,300,000
5. Diſtraction d'un article d'intérêts ſur les loteries.	3,000,000
6. Extinctions viageres.	7,500,000
	77,200,000

Ci-contre . . .	77,200,000
7. Intérêts des reſcriptions rembourſées . . .	2,100,000
8. *Idem.* des billets des fermes rembourſés. . .	700,000
9. *Idem.* des actions des Indes, rembourſées. . .	200,000
Total des augmentations de revenus & des diminutions de charges annuelles depuis le *Compte rendu.*	80,200,000

Nota. On n'a pas mis en compte dans ce tableau les extinctions ſurvenues par les rembourſemens des pays d'Etats, parce que les nouveaux emprunts de ces mêmes pays d'Etats ont excédé la ſomme amortie.

On n'a pas non plus compris dans ce tableau le troiſieme vingtieme, puiſqu'il eſt éteint, & qu'il ne fait plus partie des revenus du Roi; il faut conſidérer les fonds procurés par cet impôt comme un ſecours extraordinaire de quatre-vingt-cinq millions environ.

Second Tableau.

Contenant les augmentations de charges depuis le Compte rendu *en* 1781.

N°. 1. Rentes viageres conſtituées en Février & Mars 1781, *neuf millions cinq cents mille livres.*

2. Intérêts de l'emprunt du mois d'Octobre 1781, ſur le domaine de la ville, originairement de quinze millions, & porté juſques à vingt, *un million.*

3. Intérêts de l'emprunt de neuf millions environ, fait en Hollande, *quatre cents cinquante mille livres.*

4. L'emprunt viager établi au mois de Février 1782, a été porté conſécutivement à environ *dix-huit millions cinq cents mille livres de rente.*

5. Intérêts de l'emprunt de deux cents millions, ouvert en Décembre 1782, réduit enſuite à moitié, *trois millions.*

Il y a déja dix-neuf millions de rembourſés ſur cet emprunt, ce qui le réduit à quatre-vingt & un millions, leſquels à cinq pour cent feroient quatre millions cinquante mille livres; mais comme je ſuppoſe que le quart de cet emprunt a pu être payé en contrats dont les intérêts ne ſont plus à la charge du Roi, je n'ai paſſé dans cet article que trois millions.

6. Intérêts annuels attachés à la loterie de 24 millions, établie en Avril 1783, environ *cinq cents mille livres.*

Nota. L'autre loterie du mois d'Octobre de la même année n'ayant point de coupons d'intérêts ſera compriſe en entier dans les rembourſemens, pour rendre ce compte-ci plus diſtinct.

7. Intérêts de l'emprunt viager fait en Décembre 1783, *dix millions cinq cents mille livres.*

8. Intérêts de l'emprunt de cent vingt-cinq millions, fait en Décembre 1784, déduction faite des capitaux rembourſés, *cinq millions ſept cents cinquante mille livres.*

9. Intérêts de l'emprunt de quatre-

vingt millions, fait en Décembre 1785, dont huit millions ſont déja ſortis en rembourſement; c'eſt trois millions ſix cents mille livres, à quoi ajoutant huit cents mille livres de primes chaque année; c'eſt en tout, *quatre millions quatre cents mille liv.*

10. Intérêts des huit millions de l'emprunt ſuſdit, ſortis en rembourſement, & qui ſeront probablement convertis en rentes viageres ſelon l'option laiſſée aux prêteurs, environ *ſept cent mille* liv.

11. Intérêts de l'emprunt de trente millions de la Ville de Paris, fait au mois de Septembre de l'année derniere, *douze cents mille livres.*

12. Les emprunts des pays d'Etats, depuis l'époque du Compte rendu, ont, je crois, paſſé les capitaux rembourſés d'environ quarante millions, ce qui fait en intérêts *deux millions.*

13. Les contrats à quatre pour cent ſur l'Hôtel de Ville, donnés en paiement, en indemnités, ou pour d'autres motifs

motifs depuis 1781, probablement 60 millions, & en intérêts *deux millions quatre cents mille livres.*

Nota. Je n'ai sur cet article que des notions très-incertaines.

14. La création des agens de change, *trois cents mille livres.*

15. Les fonds nouveaux fournis par les receveurs-généraux des finances, les receveurs des tailles, les nouvelles places de fermiers-généraux, les anciens & nouveaux régisseurs des aides, des domaines & des étapes, les payeurs & contrôleurs des rentes, les receveurs-généraux & particuliers de Paris, les trésoriers de la guerre, de la marine, des bâtimens, &c. se montent à environ cinquante millions, & en intérêts *deux millions cinq cents mille livres.*

16. Extension donnée depuis quelque tems à l'emprunt viager de Mars 1781, *cinq à six millions de rente.*

17. L'accroissement des anticipations & des emprunts à tems depuis le Compte

rendu, doit être d'environ cent quatre-vingt millions, compris la derniere avance demandée aux receveurs-généraux; je calculerai ces anticipations à cinq & demi pour cent, prix auquel elles peuvent être graduellement réduites, *neuf millions neuf cents mille livres.*

18. Rente assurée à la caisse d'escompte, *trois millions cinq cents mille livres.*

19. Les fonds destinés au département de la guerre sont augmentés, je crois, d'environ *seize millions.*

20. Augmentation dans les fonds de la marine, en les supposant fixés à quarante-cinq millions, au lieu que dans le Compte rendu ces fonds avoient été passés sur le pied habituel avant la guerre; c'est-à-dire, à trente-un millions deux cents mille liv. les pensions comprises; ce qui réduisoit cette somme à vingt-neuf millions deux cents mille livres, en portant les pensions & les appointemens du trésorier à la charge du trésor royal, *quinze millions huit cents mille livres.*

21. Les fonds anciennement deſtinés aux ponts & chauſſées ſont, dit-on, augmentés de près de *neuf millions*, à cauſe de diverſes entrepriſes & ſur-tout en raiſon des travaux de Cherbourg, le Havre, Dunkerque & Rochefort.

22. Le doublement des charges de receveurs des tailles qui étoient déja réunies, le rétabliſſement des receveurs-généraux & des tréſoriers, le retour de leurs anciennes taxations, l'addition faite au traitement fixe des fermiers-généraux & des régiſſeurs, *quatre à cinq millions.*

23. Articles divers, tels que les indemnités, les échanges, les achats de domaine, l'accroiſſement dans les frais d'adminiſtration, la maiſon de M. le Dauphin, les ſupplémens à celle de M. le Duc de Berry, peut-être même quelques autres objets tenant à la Maiſon du Roi, les bâtimens, l'accroiſſement ſur les dépenſes appellées imprévues, enfin

tout ce que j'ignore; je mets pour l'enſemble de ces articles, & en grande partie par ſimple ſuppoſition, environ *quinze millions*.

24. Les rembourſemens, ſelon la table annexée à l'Edit d'amortiſſement d'Août 1784, devroient ſe monter cette année à quarante millions quatre cents dix mille dix-huit livres; & comme les anciennes reſcriptions, (article de trois millions) ont été entierement rembourſées depuis cette époque, la ſomme énoncée ci-deſſus ſeroit réduite à environ trente-ſept millions quatre cents mille livres; mais d'un autre côté l'emprunt de cent vingt-cinq millions, poſtérieur à l'établiſſement de la caiſſe d'amortiſſement, donne lieu cette année à un rembourſement de cinq millions ſept cent cinquante mille livres; & ajoutant à cette ſomme un million, peut-être, pour le rembourſement applicable à quelques emprunts nouveaux de pays d'Etats, je ne verrois en tout

que quarante-quatre millions de rembourſemens obligés ; mais puiſqu'on doit conclure d'une notification donnée par M. le Contrôleur-Général aux bureaux des Notables, que ces rembourſemens s'élevent à *cinquante millions* ; c'eſt ainſi que je paſſerai cet article.

Récapitulation.

N°. 1. Viagers de Février & Mars 1781... L.	9,500,000.
2. Emprunt de la Ville de Paris, Octobre 1781.	1,000,000.
3. Emprunt de Hollande	450,000.
4. Emprunt viager de l'Edit de Février 1782..	18,500,000.
5. Emprunt de deux cents millions, Décembre 1782	3,000,000.
6. Loterie d'Avril 1783.	500,000.
7. Emprunt viager, fait en Décembre 1783 . . .	10,500,000.
	43,450,000.

De l'autre part. . .	43,450,000.
8. Emprunt de cent vingt-cinq millions fait en Décembre 1784 . . .	5,750,000.
9. Emprunt de quatre-vingt millions fait en Décembre 1785	4,400,000.
10. Viager émanant dudit emprunt.	700,000.
11. Emprunt de trente millions fait par la Ville de Paris, en Septembre 1786	1,200,000.
12. Emprunt des pays d'Etats	2,000,000.
13. Contrats à quatre pour cent	2,400,000.
14. Agents de change.	300,000.
15. Fonds nouveaux, fournis par les receveurs tréſoriers, &c. &c. . . .	2,500,000.
16. Augmentation ſur le viager, de l'Edit de Mars 1781	5,500,000.
	68,200,000.

Ci-contre . .	68,200,000.
17. Anticipations . .	9,900,000.
18. Rente à la caiſſe d'eſcompte	3,500,000.
19. Département de la guerre	16,000,000.
20. *Idem* de la marine	15,800,000.
21. *Idem* des ponts & chauſſées	9,000,000.
22. Rétabliſſement des charges de finance, augmentation de taxations, &c.	4,500,000.
23. Articles divers . .	15,000,000.
24. Rembourſemens .	50,000,000.
(1) Total	191,900,000.

(1) On trouvera peut-être que les emprunts faits depuis ma retraite réunis aux cinq cents trente millions empruntés pendant le cours de mon adminiſtration forment un capital fort ſupérieur aux douze cents cinquante millions cités dans le diſcours de M. le Contrôleur-Général, page 20, comme le réſultat général des emprunts qui ont eu lieu *depuis la fin de* 1776, *juſques*

Total de ce ſecond tableau, cent quatre-vingt-onze millions neuf cents mille livres ;

à la fin de 1786 ; mais il y a erreur de plus de trois cents millions dans l'énonciation de M. de Calonne, car les emprunts pendant ces dix années ſe ſont montés à quinze cents ſoixante & ſeize millions. *Preuve.*

Emprunts ſous le miniſtere de M. Necker.	530,000,000.
Emprunt de la ville, octobre 1781.	20,000,000.
Emprunt en Hollande.	9,000,000.
Emprunt de deux cents millions en argent	75,000,000.
Emprunt viager de 1782, avec ſes ſupplémens près de	185,000,000.
Emprunt du Clergé en 1782 & 1785.	33,000,000.
Loteries de 1783.	48,000,000.
Emprunt viager de Décembre 1783.	100,000,000.
Emprunt de cent vingt-cinq millions. Décembre 1784	125,000,000.
Emprunt de quatre-vingt millions. Décembre 1785	80,000,000.
Emprunt de la ville. Septembre 1786	30,000,000.
	1,235,000,000.

D'où déduisant quatre-vingt millions deux cents mille livres :

Il devroit rester en déficit cent onze millions sept cents mille livres, & c'est à-peu-près le même vuide que M. de Calonne a annoncé dans sa notification aux Bureaux des Notables.

Ainsi s'il avoit existé un déficit de cinquante-six millions à l'époque de ma retraite, le déficit actuel devroit être plus considérable de cette même somme.

L'on voit donc que le Compte rendu de 1781, se réunit également & à

Ci-contre. . .	1,235,000,000.
Emprunt des pays d'Etats . . .	40,000,000.
Agents de change	6,000,000.
Charges de finance.	50,000,000.
Supplément à l'emprunt viager de Mars 1781.	65,000,000.
Accroissemens d'anticipations . .	180,000,000.
Total . . .	1,576,000,000.

Les contrats à quatre pour cent sur l'Hôtel-de-ville donnés en paiement ne sont pas compris dans cette somme, non plus que les soixante-dix millions empruntés par la caisse d'Escompte ; cette derniere opération est postérieure à l'année 1786.

l'état préſent des Finances, & au compte de 1776.

Ce double rapport, on ne ſauroit trop le répéter, n'eſt point démontré avec une préciſion exacte, mais il eſt appuyé ſur des notions bien ſuffiſantes pour renverſer de fond en comble le plan d'attaque de M. de Calonne.

Il eſt vraiment extraordinaire d'avoir à ſoutenir les vérités d'un compte par des vraiſemblances, il eſt pénible d'avoir à ſe livrer au travail d'une pareille défenſe, mais il eſt heureux pour moi d'avoir ſuivi d'aſſez près les affaires & d'en avoir aſſez bien conſervé la trace pour être en état de former la chaîne de calculs que je viens de développer, & pour retrouver les veſtiges de la vérité à travers l'obſcurité des tems, & malgré l'éloignement où je ſuis aujourd'hui du centre des affaires. Grande leçon pour les Adminiſtrateurs, grand avertiſſement pour les engager à regarder la morale & la vérité comme le ſeul appui qui

ne foiblit jamais. Combien de gens di-
ſoient, lors du *Compte rendu* : « quand ce
» Compte ne ſeroit pas exact, on devroit
» encore de la reconnoiſſance au Direc-
» teur des Finances d'une idée abſolument
» nouvelle dans un pays monarchique, &
» qui a eu une influence ſi importante ſur
» le crédit & ſur ſa durée ». Quel n'eût
pas été mon chagrin aujourd'hui ſi j'euſſe
adopté une ſemblable politique ! je me
trouverois ſeul en cet inſtant, & mépriſé
du Roi même à qui j'aurois fait un pareil
ſacrifice de mes devoirs ; mais non je ne
l'ai pas fait, mais non, en ſervant bien
le Roi & l'Etat, je me ſuis aſſez reſpecté
pour n'avoir laiſſé aucune priſe aux ef-
forts de la haine. Cependant, je l'avoue,
je ne prévoyois pas cette ſuite d'inimitié,
je ne prévoyois pas que le prix d'un zele
ſans bornes fût d'avoir à combattre contre
des attaques formées au bout de pluſieurs
années, & à cette diſtance où les con-
noiſſances de détail néceſſaires à votre
défenſe ſont le plus ſouvent échappées

de votre mémoire. Je ne prévoyois pas que pour un peu de réputation acquise uniquement par l'exercice & l'amour de ses devoirs on fût poursuivi si long-tems. Je ne prévoyois pas que, pour quelques amis dont on seroit uniquement redevable à l'élévation de leur propre caractere, on fût si long-tems un objet de trouble & d'inquiétude. Ah! laissez-moi dans l'obscurité dont vous m'avez enfin appris à connoître l'avantage, il ne me reste plus trop de tems pour jouir du soir de la vie; l'amour du bien public, le dévouement dont ce sentiment rend susceptible, demeurent au fond de mon cœur; mais aucune de mes pensées ne me conduit vers ces objets d'ambition & de puissance qui vous paroissent si beaux, & mes regards ne se portent plus vers ce théâtre éclatant dont vous gardez avec tant d'émotion toutes les avenues. Ne perdez donc point en vaines passions les momens que vous devez tout entiers à l'étude & à la défense des précieux intérêts qui vous

ſont confiés : on les trouve bien courts ces momens, quand on les rapporte à une ſi grande tâche. Servez bien le meilleur des Princes, ſoyez jaloux de l'eſtime de la plus généreuſe des nations, & ſoyez sûr que c'eſt par de grandes vertus, & non par de petites cenſures, qu'on peut effacer ſes rivaux.

APPENDIX.

J'AI annoncé que je répondrois ici à quelques objections de détail contenues dans un mémoire particulier.

Objection. On a passé dans le Compte rendu quatre millions cent mille livres pour le droit du domaine d'Occident, donné en régie à la ferme générale; ce droit ne rapportoit pas cette somme ni près de là pendant la guerre.

Réponse. Le droit du domaine d'Occident est l'Impôt que le Roi lève à l'arrivée des denrées des colonies; eût-il été raisonnable de prendre pour base de son produit ordinaire, un résultat qui étoit l'effet du découragement des armateurs? un tel état de choses ne pouvoit pas être considéré comme durable au milieu même de la guerre; & si l'on avoit pris le droit du domaine d'Occident à ferme pour dix ans, au prix porté dans le Compte rendu, la spéculation eût été très-avantageuse, puisque l'accroissement survenu depuis la paix auroit amplement dédommagé de deux années de guerre.

Objection. Pourquoi a-t-on passé le centieme

denier dans le Compte rendu à l'article des parties casuelles, puisque ce droit montant à huit cents mille livres avoit été racheté pour huit ans?

Réponse. Un droit engagé pour un temps ne peut pas être effacé entiérement des revenus du Roi. Je fus embarrassé cependant sur la maniere dont il falloit présenter cet objet; & je crus saisir le point de raison en plaçant le droit du centieme denier parmi les recettes ordinaires, & en comprenant dans l'article 29 des dépenses, trois cents quarante-huit mille cinq cents livres pour l'intérêt à cinq pour cent du capital que le Roi avoit reçu des propriétaires d'offices, qui avoient racheté ce droit pour huit années. Je n'ai point laissé ignorer dans le Compte rendu le parti mitoyen que j'avois adopté, & chacun a pu l'apprécier selon sa maniere. A quelles misérables chicanes il faut répondre!

Objection. Il ne devoit y avoir de don gratuit du Clergé qu'en 1785, pourquoi donc avoir compris dans le chapitre des recettes un article de trois millions quatre cents mille livres relatif à ce même don?

Réponse. Un don gratuit de seize à dix-huit millions assuré tous les cinq ans, ne devoit-il entrer pour rien dans les revenus du Roi? Un

propriétaire qui couperoit ſes bois tous les cinq ans, ne pourroit-il pas préſenter ce gage à ſes créanciers ? C'eſt donc avec juſte raiſon que dans l'état des finances de SA MAJESTÉ j'ai mis en compte le cinquieme du don gratuit du Clergé.

Objection. Les intérêts & les frais d'anticipation portés pour cinq millions cinq cents mille livres dans le Compte rendu n'étoient pas eſtimés aſſez haut, puiſque cette dépenſe s'eſt élevée à deux ou trois millions de plus en 1780.

Reponſe. Je ne ſçaurois diſcuter cette derniere allégation, parce qu'elle ne peut être vérifiée que par une multitude de détails dont je n'ai pu conſerver la mémoire. Je ſuis véritablement placé dans une poſition déſavantageuſe pour la controverſe à laquelle je me livre de moi-même ; car toutes les fois que les objections ſont indirectes & ne peuvent pas être réſolues par les pieces juſtificatives du Compte rendu, je ſuis obligé pour les réfuter de recourir à des raiſonnemens & à des ſouvenirs. La négociation des anticipations pendant les premieres années de la guerre ne coûtoit que cinq & demi pour cent, parce que j'avois contenu l'intérêt à quatre & demi pour cent, & que j'étois venu à bout de ne payer qu'une commiſſion par année au lieu de

deux

deux, trois & quatre que ſouvent on avoit accordé dans les temps où les bornes du crédit obligeoient à négocier des effets d'une échéance peu éloignée, car à chaque négociation on avoit une commiſſion d'un pour cent à bonifier. La diſtribution inconſidérée des billets du tréſorier de la marine, diſtribution faite à mon inſçu, me contraignit à élever de demi pour cent l'intérêt des négociations du tréſor royal, & alors les anticipations revinrent à ſix pour cent, la commiſſion compriſe. Je ne doutois pas de pouvoir les réduire à cinq pour cent à la paix; ainſi pour évaluer la dépenſe ordinaire des reſcriptions dans le Compte rendu, je pris un parti mitoyen & je la fixai à cinq & demi pour cent. Quant à la meſure des reſcriptions, je m'étois impoſé pour regle de ne pas m'écarter d'une ſomme de cent millions; & lorſque l'empreſſement du public, ou d'autres motifs, me forçoient quelquefois à paſſer ma limite, je ne conſidérois pas cet excédant comme une reſſource conſtante, & je tâchois de le convertir dans des effets à trois ou quatre mois, avec leſquels j'étois ſeulement diſpenſé d'entretenir au tréſor royal une trop forte ſomme d'argent effectif. Il faut néceſſairement, en temps de guerre, uſer de tous

ces moyens, si l'on veut soutenir le crédit dans une continuelle activité. Les anticipations au moment du Compte rendu se montoient à cent dix-neuf millions, dont partie avoit été remplacée comme je viens de l'expliquer; & comme les levées extraordinaires pour 1781 devoient surpasser, & surpasserent en effet de beaucoup les besoins de l'année, l'on auroit pu d'un moment à l'autre diminuer ces anticipations. Il étoit donc raisonnable de ne les comprendre dans le Compte rendu que pour le capital ordinaire de cent millions, lequel à cinq & demi pour cent faisoit cinq millions cinq cents mille livres. Je retrouve la plupart de ces notes au bas de l'état justificatif dressé par le premier commis des finances, chargé particuliérement de cette manutention.

Objection. Pourquoi n'a-t-on porté que trois millions pour les loteries de 1777 & 1780, tandis que cette dépense devoit être de quatre millions six cents vingt-trois mille livres en 1781 ?

Réponse. L'explication qu'on demande se trouve dans le Compte rendu article 22. Il n'y avoit point d'intérêt attaché aux deux loteries de 1777 & 1780; cet intérêt étoit confondu dans les remboursemens dont la quotité n'étoit

pas la même chaque année ; & la loterie de 1777 devoit être entiérement liquidée en 1785. Ces circonſtances propres à faire naître de la confuſion dans le plan du Compte de 1781, me déterminerent à évaluer le capital avec lequel les deux loteries auroient pu être éteintes à l'époque du Compte rendu, & je compris l'intérêt de ce capital dans le chapitre des dépenſes annuelles. Il n'eſt point d'article un peu mixte & hors de la regle commune, qu'on ne puiſſe préſenter ſous différentes formes ; mais toutes les fois qu'on explique la nature d'une recette ou d'une dépenſe, toutes les fois qu'on indique en même-temps les motifs qui déterminent à paſſer cet article en compte de telle ou de telle maniere, il n'y a qu'une partialité décidée qui puiſſe fonder là-deſſus un ſujet de cenſure. C'étoit l'inſtruction des créanciers de l'Etat, des capitaliſtes & des prêteurs, qu'on avoit en vue dans la publicité du Compte rendu ; & cette inſtruction étoit complette toutes les fois qu'il n'y avoit rien de diſſimulé ni de myſtérieux dans la compoſition des états qui devoient régler leur opinion.

Objection. Les fonds ordinaires de la marine n'étoient pas portés aſſez haut.

Réponſe. On a dit dans le Compte rendu qu'on prenoit pour regle la ſomme deſtinée à ce département avant la guerre, & l'on a ajouté qu'un ſupplément ſeroit probablement néceſſaire, ſi le Roi vouloit donner à ſes établiſſemens de marine une plus grande étendue qu'ils n'avoient eu précédemment, mais on a ajouté que ce ſupplément ſeroit peut-être balancé par les économies dont le département de la guerre étoit ſuſceptible. Etoit-il poſſible de s'expliquer plus clairement à l'époque du Compte rendu ?

Objection. Les dépenſes imprévues étoient évaluées trop bas à trois millions, les anciens Contrôleurs-Généraux ne paſſoient jamais moins de ſix millions pour cet article, & pluſieurs les eſtimoient à dix.

Réponſe. Ils pouvoient avoir raiſon, & moi auſſi ; ce n'eſt même que graduellement & par la perfection de l'ordre que je me ſuis cru autoriſé à évaluer ces dépenſes à une ſomme modique ; au reſte ce n'eſt pas à trois millions que je les ai réduites, puiſque je dis expreſſément dans le Compte rendu, que cette ſomme étoit indépendante des debets & des recettes imprévues, objets de quelque importance, quand, ſelon le ſyſtême que j'avois adopté, l'on a ſoin

d'entretenir le tréſor royal dans une grande abondance, & qu'on le met ainſi en état de gagner pluſieurs eſcomptes ; le Roi, par l'établiſſement d'une ſeule adminiſtration en remplacement des quarante-huit receveurs-généraux, s'étoit auſſi aſſuré des jouiſſances de fonds qui appartenoient auparavant à ces mêmes receveurs. Je dois ajouter que, dans une maſſe conſidérable de dépenſes compoſées en grande partie d'intérêts & de rentes d'une création nouvelle, on fait toujours le ſervice avec moins de fonds que les états exacts ne ſemblent exiger ; & cependant c'eſt d'après ces états exacts que toutes les parties de dépenſes ont été portées dans le Compte rendu. Enfin l'article des dépenſes imprévues, ſur lequel chacun croit avoir des droits, eſt le ſeul que je n'aurois jamais voulu élargir en apparence, afin de me tenir toujours en état de défenſive.

Il faut encore remarquer que chaque département dans les fonds qui lui ſont aſſignés a de quoi ſatisfaire aux dépenſes imprévues qui le concernent, à moins que ces dépenſes ne ſoient du nombre de celles qui tiennent à des événemens extraordinaires ; & dans le département même des finances, il y a encore des fonds réſervés ſans deſti-

nation pour de certaines parties principales : c'eſt ainſi que parmi les charges de la recette générale qui ſe montoient à vingt-neuf millions dans le Compte rendu, il y avoit douze cents mille livres miſes à part pour des beſoins inconnus, indépendamment des ſommes employées au ſoulagement des contribuables, à des travaux de charité & à diverſes diſpoſitions variables déterminées par MM. les Intendans.

Objection. N'y auroit-il pas eu des charges de finance à rembourſer à l'époque de l'appurement définitif du Compte des différens propriétaires de ces charges ? Pourquoi n'en avez-vous pas fait un article dans le Compte rendu ?

Réponſe. Les intérêts au denier vingt du capital des charges ſupprimées étoient paſſées en dépenſe dans le Compte rendu, article 21. Ainſi lorſqu'à meſure de la reddition des comptes il y auroit eu quelques millions à rembourſer, le Roi en les empruntant n'auroit payé qu'un intérêt équivalent à celui dont il ſe ſeroit libéré ; ainſi l'état des revenus & des dépenſes ordinaires ſeroit reſté dans les mêmes proportions. Je dois même obſerver que j'avois porté dans le Compte rendu l'intérêt du capital entier des charges de finances ſupprimées, quoique ſûrement une

grande partie de ce capital auroit été compensé par les deniers du Roi qui étoient entre les mains des comptables.

Objection. N'y avoit-il pas en 1781 des dettes en arriere dans la Maison du Roi, & celles-là, ne falloit-il pas les comprendre dans le Compte rendu ?

Réponse. Les seules dettes de ce genre non encore liquidées concernoient le département du garde-meuble & celui des bâtimens, & elles ne formoient ensemble qu'une somme d'environ vingt millions ; mais c'étoit en raison du crédit onéreux exigé des fournisseurs & des entrepreneurs que les fonds destinés à ces deux départemens avoient été réglés ; ainsi, à moins de nouvelles dispositions ordonnées par le Roi, le payement de la dette arriérée auroit donné lieu à une réduction dans la subvention annuelle de la finance ; &, en supposant qu'à la paix on eût emprunté le capital de cette dette à cinq ou six pour cent, les rapports entre les dépenses & les revenus ordinaires n'auroient point été changés. On s'étoit même procuré un bénéfice annuel, en éteignant les dettes des autres départemens, déduction faite de l'intérêt des fonds employés à cette liquidation.

Objection. Les rentes sur l'hôtel de ville étoient arriérées de trois mois, il en auroit coûté vingt millions en 1781 pour les mettre au courant; pourquoi ne pas comprendre cette somme dans le Compte rendu ?

Réponse. Une telle dépense, lors même qu'elle auroit été résolue en 1781, n'auroit jamais pu être placée dans le rang des dépenses ordinaires; puisque c'étoit une disposition de fonds qui ne devoit avoir lieu qu'une fois, & qu'il auroit fallu placer par conséquent dans le rang des dépenses extraordinaires & momentanées. Au reste, sans critiquer en aucune maniere le parti qu'on a pris de payer les trois mois de rente en arriere, je ne sais si j'aurois proposé au Roi cette disposition, tant que je n'aurois point senti le besoin de donner une impulsion nouvelle au crédit, puisqu'en mettant à part une pareille considération, j'aurois dû examiner s'il valoit mieux faire une dépense extraordinaire de vingt millions en faveur des rentiers, plutôt qu'au soulagement des contribuables, plutôt qu'à l'encouragement du commerce & de l'agriculture, plutôt qu'à des constructions de canaux, de prisons & d'hôpitaux, ou à d'autres objets essentiels d'administration. Enfin, soit pour compléter la

réponſe à cet article, ſoit pour éloigner toute eſpèce de chicane, il eſt temps de rappeller qu'à l'époque du Compte rendu, le Roi étant aſſuré de dix-huit cent cinquante mille livres d'extinctions annuelles qui auroient pu repréſenter chaque fois au denier vingt un capital de trente-ſept millions; une telle reſſource étoit ſuffiſante pour ſuppléer à quelque dépenſe extraordinaire, inconnue ou incertaine, à l'époque du Compte que je rendis au Roi.

J'ai raſſemblé ici les objections que j'ai vu répandues dans pluſieurs écrits anonymes, & toutes celles encore qui ſont contenues dans un mémoire fait par un homme à qui l'on avoit remis les diverſes inſtructions néceſſaires pour dreſſer un plan de chicane, & qui s'étoit adonné à cette diſcuſſion avec un ſentiment de paſſion preſque ridicule par ſon exagération. Cependant je crois avoir démontré qu'aucune des objections ſorties de tant d'atteliers ne peut ſupporter l'épreuve de la vérité & de la raiſon.

Je finirai par une obſervation très réelle, c'eſt qu'avec un eſprit différent on eût été tout auſſi bien fondé à me reprocher de n'avoir pas rendu compte de l'état des finances en 1781, ſous le jour le plus propre à en donner une opinion avan-

tageuſe. On m'eût dit : pourquoi eſtimer les pen-
ſions plus haut qu'elles ne ſe ſont élevées à la fin
des réunions & des examens que vous aviez vous-
même propoſés à SA MAJESTE? Pourquoi éva-
luer la part du Roi dans les bénéfices des fermes
& des régies à douze cents mille francs, tandis
qu'elle a produit beaucoup davantage dès la pre-
miere année ? Pourquoi ne pas faire mention de
l'augmentation certaine de pluſieurs autres reve-
nus du Roi ? Pourquoi compter parmi les charges
annuelles pluſieurs dépenſes dans les provinces,
ordonnées ſimplement pour un tems & dont le
remplacement par d'autres étoit encore indécis ?
Pourquoi mettre en dépenſe l'intérêt à cinq pour
cent de toutes les charges de receveurs & de tré-
ſoriers ſupprimés, tandis qu'il étoit évident que
les fonds reſtés entre leurs mains auroient acquit-
té une partie de cette dette? Pourquoi ne pas con-
vertir en capital les extinctions annuelles de ren-
tes, afin d'étaler ainſi davantage la richeſſe de l'État?
Pourquoi ne faire paroître d'aucune maniere l'ar-
gent comptant du tréſor royal ? Pourquoi claſſer
les rembourſemens dans le rang des dépenſes ?
Pourquoi comprendre ſur-tout dans un tableau
compoſé des différentes charges annuelles, la par-
tie de ces rembourſemens qui devoit ceſſer en peu

de tems? Pourquoi..... Pourquoi &c. &c.

Je dois finir ici cette discussion fastidieuse; & je puis assurer, que si elle n'avoit pas été liée naturellement à l'inculpation vague mais inouie dont je devois me défendre, j'aurois mieux aimé encourir l'opinion de m'être trompé de trois ou quatre millions dans l'ensemble du Compte rendu, que d'arrêter l'attention publique sur tant de critiques si peu importantes & si mal fondées.

FIN.